

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du jeudi 12 décembre 2019

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19/12/08

II **DELIBERATIONS**

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

1. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 4 décembre 2019

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

2. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 2 décembre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

3. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

FINANCES

4. Budget primitif 2020
5. Budget primitif 2020 - Etat des subventions
6. Budget primitif 2020 - Ajustement opérations pluriannuelles d'investissement - Autorisations de programmes - crédits de paiement
7. Vote des taux d'imposition 2020
8. Situation de la dette de la Ville en 2019-2020
9. Etat complémentaire des subventions 2019
10. Création d'AE/CP autorisation d'engagement / Crédit de paiement section de fonctionnement
11. Dotation aux communes associées pour l'année 2020
12. Reprise sur provisions
13. Gestion commune des fonctions « ressources humaines », « finances et immobilier » et prestations et concours en matière de communication entre la ville de Dunkerque et le CCAS

ACTION FONCIÈRE

14. Dunkerque - Site Nicodème : remise d'ouvrage et rétrocession foncière

15. Dunkerque - 6 rue Marengo : désaffectation et déclassement du domaine public
16. Dunkerque - Avenue des Bancs de Flandre : cession d'une parcelle de terrain en vue de la réalisation d'un bardage
17. Dunkerque/Malo-les-Bains : 62 avenue Loubet : désaffectation et déclassement du domaine public
18. Dunkerque/Petite-Synthe - rue des Glycines : cession au profit de M. et Mme Lefebvre
19. Dunkerque/Malo-les-Bains et Petite-Synthe : acquisition de sites convisports auprès des Dunes de Flandres

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

20. Politique de la Ville : programmation 2020

DEMOCRATIE LOCALE

21. Adhésion à l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC)

PERSONNEL

22. Ajustement du tableau des effectifs
23. Elections municipales - mise sous pli

APPEL D'OFFRES

Développement social urbain

24. Quartier du Banc Vert - Construction d'un équipement public regroupant un groupe scolaire avec restauration et une maison de quartier

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

25. Convention constitutive de groupement de commandes - Stationnement
26. Rapports annuels des délégataires de services publics
27. Commerçants ambulants - digue de Malo les Bains - remise gracieuse des majorations sur le montant des droits d'occupation du domaine public et sur un droit de place

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

M.le maire : Mesdames, messieurs, bonjour. Il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal et je donne la parole à M. Rémy Becuwe pour l'appel.

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 6 décembre 2019
pour la séance du jeudi 12 décembre 2019

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Madame Karima BENARAB	1ère Adjointe au Maire
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe de quartier
Madame Alice VARET	Adjointe au Maire
Monsieur Yves PANNEQUIN	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Michel TOMASEK	Adjoint au Maire
Madame Monique BONIN	Adjointe au Maire
Monsieur Guillaume FLORENT	Adjoint au Maire
Monsieur Jean-Yves FREMONT	Adjoint au Maire
Madame Diana DEQUIDT	Adjointe au Maire
Monsieur Bernard MONTET	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Alain SIMON	Adjoint au Maire
Monsieur Etienne DUQUENNOY	Adjoint au Maire
Monsieur Pascal LEQUIEN	Adjoint au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Fabienne CASTEL	Maire-délégué
Monsieur Guy LECLUSE	Conseiller municipal
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Madame Martine COUDEVYLLÉ	Conseillère municipale
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Monsieur Gérard GOURVIL	Conseiller municipal
Monsieur Guy SAINT-MARTIN	Conseiller municipal
Madame Elisabeth LONGUET	Conseillère municipale
Monsieur Frédéric VANHILLE	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Madame Olivia HENDERYCKX	Conseillère municipale
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Monsieur Roméo RAGAZZO	Maire-délégué
Madame Joëlle CROCKEY	Conseillère municipale
Monsieur Wulfran DESPICHT	Conseiller municipal
Madame Delphine CASTELLI	Conseillère municipale
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal

ABSENT(S) :

Monsieur Christian HUTIN	Conseiller municipal
Madame Claudine DUCCELLIER	Conseillère municipale
Madame Martine FORTUIT	Conseillère municipale
Madame Angélique VERBECKE	Conseillère municipale

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Madame Nadia FARISSI à Monsieur Pascal LEQUIEN, Monsieur Régis DOUILLIET à Monsieur Jean-Yves FREMONT, Madame Annette DISSELKAMP à Madame Nadia AMARA, Madame Catherine SERLOOTEN à Monsieur Francis DUYCK , Madame Stéphanie PEEREN à Madame Elisabeth LONGUET, Monsieur Djoumoi SAID à Monsieur Michel TOMASEK, Madame Séverine WICKE à Monsieur Yves PANNEQUIN, Madame Laura EVRARD à Madame Leïla NAIDJI , Monsieur Michel DELEBARRE à Monsieur Wulfran DESPICHT, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE.

M. le maire :

Merci M. Becuwe. Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer. Au nom du conseil municipal, je tiens tout d'abord à présenter mes plus sincères condoléances aux familles, collègues et amis de M. Didier Cousin, jardinier au service espaces verts de dunkerque-centre, de M. Christophe Brazy, responsable de l'aquarium municipal, de M. Christian Senneville, bénévole à l'USLD et de M. Georges Coopman, figure du carnaval de Dunkerque.

Je fais également part au nom des dunkerquois de notre sympathie envers les proches de M. Vincent Morette, conseiller municipal de Saint-Pol-sur-Mer et délégué syndical de la CNTPA-CFDT. Très investi dans sa profession de docker. Vincent était unanimement apprécié de ses collègues qu'il représentait de par ses fonctions syndicales. Vincent était également un défenseur de Saint-Pol-sur-Mer et plus particulièrement de ses associations sportives, lui qui fut footballeur, et qui assurait jusqu'à il y a peu la fonction de conseiller municipal délégué aux sports. Vincent était enfin épris de justice sociale par son engagement dans le monde associatif où il participait à des maraudes auprès des personnes sans domicile fixe. L'émotion était vive ce matin lors des obsèques et je veux redire à son épouse Carole, ses enfants : Kevin, Marine et Juliette, ainsi qu'à sa maman Micheline, toute notre compassion.

Enfin, je vous propose de bien vouloir honorer une minute de silence en la mémoire des 13 militaires récemment morts au Mali, nous associant ce faisant à l'hommage national qui leur a été rendu.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Dans un contexte plus heureux, l'actualité de notre ville est bien entendu marquée par les festivités de fin d'année. Pour la deuxième année consécutive, notre hôtel de ville a été transformée par les agents municipaux en château du Père Noël. Ce dernier s'étant étendu à la salle Jean-Bart pour cette édition 2019, nous nous retrouvons ici même ce soir à Rosendaël à l'occasion du dernier conseil municipal de la mandature. En l'occurrence puisque je l'évoquais le château du Père Noël connaît un grand succès puisque déjà 14 500 personnes l'ont visité depuis son ouverture le 30 novembre dernier et le rythme est très conséquent.

Citons également la réussite des deux premiers événementiels que furent la descente du Père Noël le 1er décembre, puis la grande parade de dimanche dernier et ses 40 000 spectateurs. Dunkerque La Féérique se poursuivra jusqu'aux premiers jours de 2020 avec un calendrier encore riche de moments à partager ensemble à commencer par le gala donné par Dunkerque-Patinage ce dimanche sur la patinoire qui entoure la statue de Jean-Bart. De patinage il en sera encore question la semaine prochaine puisque Dunkerque accueille les championnats de France-Elite du 19 au 21 décembre. Le choix par la Fédération française de sport de glace de la nouvelle patinoire Michel Raffoux pour les accueillir témoigne de la nouvelle attractivité de notre ville portée par ses nouveaux équipements.

Un autre événement a récemment attesté de la nouvelle image de Dunkerque, nous recevions en effet vendredi et samedi dernier le téléthon 2019 dont l'équipe d'organisation a nommé Dunkerque « ville marraine » faisant ainsi de notre ville son fil rouge tout au long de ce week-end placé sous le signe de la solidarité. La ville et DKbus ont effectué un don de 10.062€ pour la recherche correspondant au nombre d'usagers comptabilisés sur la ligne C2 par DKbus durant les 2 jours.

Avant de conclure et compte tenu du fait que la ville travaille actuellement à la programmation de la prochaine saison d'accueil des cirques, je tenais à vous annoncer notre décision de ne plus accueillir de cirques avec animaux sauvages à compter du 1^{er} septembre 2020, date du début de la prochaine saison. Il s'agit ici d'un second geste fort qui atteste de notre souci de garantir dans notre ville de bonnes conditions de vie aux animaux, le premier ayant été le déménagement dans les Deux Sèvres de nos deux ours du zoo de Fort-Mardyck « Kiwi et Dominique ».

J'en viens à présent à notre ordre du jour, non sans vous signaler qu'il s'agit du 160^{ème} conseil de quelqu'un qui est présent parmi nous aujourd'hui, en l'occurrence Paul Janssen, juste derrière moi, Directeur Général des Services Adjoint, dont on peut saluer le travail depuis près de 30 ans. Merci Paul, en tout cas pour ton engagement et ton professionnalisme.

I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13

Adopté à l'unanimité.

M. le maire :

Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation ? je vous en remercie. Je considère qu'il est adopté.

Je passe maintenant la parole à M. Ragazzo pour la délibération n°1.

M. Ragazzo :

Oui, merci M. le Maire, chers collègues, 6 délibérations lors du conseil consultatif qui s'est tenu le mercredi 4 décembre. La 1^{ère} délibération concernait le budget spécial 2020 qui s'élève à 1 907 200€ et qui respecte les directives qui nous avaient été données de ne point augmenter les dépenses. La 2^{ème} délibération concernait l'organisation technique et financière de l'opération de recensement 2020, c'est quelque chose de récurrent qui revient chaque année. Nous avons aussi adopté les tarifs communaux 2020 comme les années précédentes et pas d'augmentation en vue.

Un certain nombre de délibérations concernant les subventions, subvention de fonctionnement 2020 à l'association AFMACS, l'association fort-mardyckoise d'activité culturelle et sociale qui gère le centre social, subvention à l'AFMACS encore pour la gestion du contrat Enfance-Jeunesse que nous lui avons confié, subvention de fonctionnement au, à la section du centre d'action sociale, notre CCAS, subventions aux associations locales, subvention exceptionnelle à l'association Ville en Fête et une autorisation de signer une convention d'objectif avec l'association pour le développement de l'éducation à l'environnement sur le littoral et le versement d'une subvention.

Voilà M. le Maire, les délibérations qui ont été prises par le conseil consultatif.

II DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

1.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 4 décembre 2019

Rapporteur : Monsieur Roméo RAGAZZO, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 4 décembre 2019.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

(voir positions de vote sur l'intervention)

Adopté

M. le maire :

Merci M. Ragazzo. Des interventions ? M. Nave vous avez la parole.

M. Nave :

Oui, merci M. le Maire. Je prends la parole au nom de ma collègue Angélique Verbecke qui est retenue pour des raisons professionnelles et du groupe Défi Fort-Mardyckois. En avant-propos peut être M. le Maire et je pense que nous serons tous d'accord ici, avoir une pensée émue pour Jean-Pierre Bataille, maire de Steenvoorde qui a été touché par une perte tragique en ce début de semaine, et nous associer peut-être aussi à sa douleur.

Sur le conseil municipal de Fort-Mardyck, un vote contre des élus du Défi Fort-Mardyckois sur le budget spécial ; une abstention sur les tarifs communaux 2020 ; un vote pour l'ensemble des subventions accordées aux associations et une abstention sur l'autorisation du maire de signer une convention d'objectifs 2020 pour l'association et l'éducation pour l'environnement ADEELI-CPIE. C'est tout pour les votes du Défi Fort-Mardyckois. Je vous remercie.

M. le maire :

Merci. Pas d'autres interventions ? On a entendu donc les votes de M. Nave. Tout le monde, tous les autres sont d'accord ? Je vous en remercie.

Avant de passer à la délibération n°2, je vais d'abord saluer la présence de cinq CME de Rosendaël accompagnés de leurs parents, enfin leurs parents, leurs mamans devrais-je dire. Voilà, merci de votre présence. C'est bien, est-ce que ça ressemble au CME que vous connaissez ? est-ce que c'est pareil ? Non. Merci.

J'en viens à la délibération n°2. Il s'agit du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer et de l'ensemble de ses délibérations. Vous avez reçu les délibérations qui ont été validées lors de ce conseil.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

2.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 2 décembre 2019

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 2 décembre 2019.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

(voir positions de vote sur l'intervention)

Adopté

M.le maire :

Y-a-t'il des interventions ? M. Nave vous avez la parole.

M. Nave :

Oui merci M le Maire. Sur les délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-Mer, vous signaler une abstention sur le compte-rendu des décisions. Un vote pour la modification des effectifs des emplois permanents parce qu'il s'agit ici de créer un nouveau poste de policier municipal pour renforcer les effectifs actuels de manière à pouvoir permettre à la police municipale de tourner jusqu'à minuit. Nous sommes intervenus bien sûr en faveur de cette délibération mais tout en gardant en tête, c'est ce que nous avons proposé ici au conseil municipal de Dunkerque que la sécurité est avant tout, une prérogative d'état et que c'est la police nationale qui doit protéger les concitoyens, protéger ses concitoyens et que la police municipale est un très bon moyen certes, mais un très bon moyen complémentaire et qu'il doit se faire en harmonie et en cohésion. Bien sûr pas les uns à côté des autres, mais les uns avec les autres, qui doit se faire en cohésion avec les missions de la police nationale et nous pensons également que toutes ces missions de la police nationale et municipale doivent se faire avec le renfort de la vidéo-protection, c'est ce qu'on, nous avons eu cesse de demander aux différents conseils municipaux de St Pol. Ça commence à venir puisque le budget nous le verrons tout à l'heure à St Pol a augmenté en tout cas, le budget vidéo, le budget sécurité a augmenté de 100 000 à 150 000€.

Le budget de St Pol, justement le budget spécial, un vote contre ce budget parce qu'un budget ce n'est pas seulement des chiffres, c'est avant tout une ambition, c'est avant tout, une orientation politique. C'est donner une orientation, une vision, une stratégie sur le long terme pour permettre d'améliorer le quotidien des habitants, pour permettre aux habitants de mieux vivre. Nous avons régulièrement demandé la baisse des impôts sur St Pol, qui est l'une des communes les plus imposées, ce budget ne l'acte pas. Nous avons demandé plus de propreté

sur St Pol, ce budget ne l'acte pas non plus, ne fait rien pour que la ville soit plus propre. Est-ce que ce budget va dans le sens d'une ville plus sûre non plus. Est-ce que ce budget permet à St Pol-sur-Mer d'être plus attractive, d'avoir une diversité commerciale plus importante, non plus. C'est pour ces raisons que nous nous sommes mis en position défavorable sur ce budget parce que nous pensons qu'il ne répond pas aux attentes des saint-polois et qu'il manque cruellement d'ambition pour les années à venir.

Un vote pour les attributions de subventions, pour également le contrat d'affermage qui permet de recruter du personnel supplémentaire pour l'agrandissement de la cantine municipale et une abstention sur les programmes d'action du territoire au titre du contrat de ville pour l'année 2020, la politique de la ville.

Enfin, deux motions ont été déposées au conseil municipal : une motion sur le protoxyde d'azote que nous avons également déposé ici, au conseil municipal de Dunkerque. Cette motion est tombée puisque le maire a signé un arrêté récemment pour justement interdire l'utilisation du protoxyde d'azote sur la commune de St Pol et une deuxième motion sur l'installation d'une crèche de Noël sur la place de la mairie ou sur la place de l'église qui permettrait d'avoir une cohérence avec les animations de Noël sur la commune associée. Je vous remercie.

M. le maire :

Pas d'autres interventions ? Très bien. Donc, on a entendu les délibérations. Tous les autres sont pour de manière à garantir le fonctionnement de la commune associée ? Je vous en remercie. J'en arrive à la délibération n°3. Mme Seret vous avez la parole.

ADMINISTRATION GENERALE

3.- Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Madame Catherine SERET, Adjointe au Maire

En application de l'article L2311-1-2 du CGCT, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu du rapport est défini par décret.

Avis favorable en date du 26/11/19 de la commission Affaires sociales, insertion, santé, égalité des chances

Mme Seret :

Merci M. le Maire. Comme le prévoit la loi du 4 août 2014, le débat sur le projet de budget est précédé de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le document qui vous a été remis témoigne de l'engagement fort pris par la ville de Dunkerque dans la lutte contre toutes les formes de discrimination tant en interne dans la gestion des ressources humaines que dans l'ensemble des politiques publiques menées sur notre territoire. L'égalité entre les femmes et les hommes bénéficient d'une attention toute particulière dans cet engagement de la municipalité. Tout comme la problématique des violences faites aux femmes, et ce rapport me permettra de l'illustrer très concrètement.

Sur le plan interne, le taux de féminisation reste stable en 2018, à 56%. Nous pouvons nous féliciter de la répartition équilibrée des 89 postes d'encadrement : Directeurs généraux, directeurs et chefs de service au sein de notre administration où les femmes prennent d'ailleurs une courte tête : 45 postes contre 44 pour les hommes. Et, concernant les parcours professionnels noter que 61% des promotions au titre de l'avancement de grade ont été accordées aux femmes en 2018.

L'égalité entre les femmes et les hommes est également présente dans toutes les dimensions des politiques publiques que nous menons sur le territoire. Au titre par exemple de la commande publique, de l'insertion professionnelle, de l'action Enfance et Jeunesse comme de l'action sportive. Dans ce domaine, notre ville s'est particulièrement distinguée en étant une des rares villes de France à se mobiliser autour des rencontres de la coupe du monde de football féminin, mais aussi accueillant les 14 et 15 septembre dernier : Kathrine Switzer, l'athlète américaine qui a révolutionné le sport féminin et dont notre nouveau stade d'athlétisme porte désormais le nom. Notre engagement se traduit également par un soutien financier et logistique aux associations et acteurs de terrain. Je citerai le centre d'information sur les droits des femmes et des familles qui intervient notamment sur l'accompagnement juridique et sociale des femmes et la sensibilisation en milieu scolaire, mais aussi l'association solidarité femmes accueil « SOLFA » qui joue un rôle important dans l'accompagnement des femmes victimes de violence conjugale. La ville a également accompagné l'association pour la reconnaissance et l'épanouissement des femmes handicapées dans son travail de sensibilisation. Parmi les événements portés par

les associations et soutenus par la ville : expositions, projections-débats et défilés de mode ont ainsi été accueillis à l'hôtel de ville, au studio 43 ou encore en mairie de quartier de Rosendaël.

Enfin, il est essentiel de souligner l'importance de la sensibilisation du plus grand public à ces enjeux et de saluer le travail accompli dans le cadre du projet européen « Recognize and Change » qui vise à favoriser l'ouverture au monde et à la tolérance des jeunes citoyens, notamment à travers leur sensibilisation à la lutte contre les discriminations et les violences liées aux genres. Quinze établissements scolaires : lycées et collèges ont été associés à ce programme durant l'année 2018/2019 sur notre territoire et près de 500 jeunes ambassadrices et ambassadeurs de l'égalité ont pu eux-mêmes menés un travail de sensibilisation auprès de leurs pairs, des parents d'élèves et des équipes éducatives. 150 élèves impliqués dans le projet qui ont pris part aux ateliers de sensibilisation mis en place à l'occasion du Forum de l'Egalité à la salle de la Concorde le 21 mars.

La ville de Dunkerque poursuivra et développera l'ensemble de ces actions en 2020. L'année prochaine sera notamment marquée par la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, ce sera notamment l'occasion pour notre administration de préciser son plan d'action pluriannuel. Elle marquera également la dernière année du programme européen : « Recognize and Change » qui sera plus particulièrement consacré à la lutte contre les violences liées aux genres.

M. le maire :

Merci. Des interventions ? Non ? Je me souviens effectivement de la venue de Kathrine Switzer qui avait effectivement donné un écho particulier à la problématique notamment de l'accès au sport pour les femmes. La conférence qu'elle avait donnée qui nous surprend aujourd'hui par moments, mais surtout aussi le fait qu'aujourd'hui aucun stade ne porte son nom dans le monde et que finalement, Dunkerque est la première commune dans le monde à avoir donné un stade au nom de Katherine Switzer. On peut en être fier, finalement pour la cause des femmes. Je pense que là on a une très, très belle image de notre ville. On est fier quand on donne une image comme ça à l'extérieur. Merci à vous, il n'y a pas de vote puisque c'est un rapport.

Je passe la parole à Pascal Lequien pour les délibérations liées au budget, donc, je pense les délibérations au moins 4 à 12. M. Lequien vous avez la parole.

FINANCES

4.- Budget primitif 2020

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Suite au débat sur le rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 novembre 2019, il vous est proposé d'adopter le budget primitif de la ville qui s'équilibre sur une masse totale de 196 874 000 €.

- 37 704 000 € en investissement
- 159 170 000 € en fonctionnement

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

2 abstentions : Wulfran Despicht, Michel Delebarre

2 contre : Adrien Nave, Philippe Eymery

Adopté

M. Lequien :

Oui, merci M. le Maire. Le 13 novembre dernier, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, nous vous avons présenté les grands équilibres financiers de notre collectivité pour les 3 années à venir.

L'examen et le vote du budget primitif nous permettent aujourd'hui de faire un focus sur l'année 2020, année particulière qui sera marquée par les élections municipales les 15 et 22 mars.

Le rapport budgétaire qui vous a été transmis, confirme la bonne tenue du cap que nous nous sommes donnés depuis le début de ce mandat avec un haut niveau d'investissement qui contribue à la dynamique retrouvée de notre territoire et à la mise en œuvre de politiques publiques visant en premier lieu à améliorer le quotidien des dunkerquois.

Le budget primitif s'équilibre comme suit : 182 424 000 € : 147 600 000 € pour l'investissement et 34 824 pour le fonctionnement. La gestion financière de la ville est parfaitement maîtrisée et ce malgré, la baisse de la dotation de l'Etat comme l'indique le tableau joint à votre rapport.

Nous achevons ce mandat sur une année 2019 marquée par un endettement en baisse de 1,5M€ et des projections très saines pour 2020 avec : des recettes de fonctionnement qui évoluent peu (+0,3%) et des dépenses de fonctionnement stabilisées à 0% d'évolution dans un contexte de perte constante de dotation globale du financement qui permettent de dégager une épargne brute de 10,5M€ et une épargne nette maintenue à hauteur de 1 045 000€ pour permettre des investissements certes en légère baisse par rapport à 2019, année d'ouverture de notre nouvelle B!B, mais qui restent conséquents à hauteur de 22M€ tout cela grâce à un endettement sécurisé, peu cher et en baisse.

Pour être de fait un budget de transition, le budget primitif 2020 que nous vous soumettons aujourd'hui n'en reste pas moins ambitieux et fidèle à nos orientations politiques au plus près du quotidien des dunkerquois.

2020 verra le lancement d'un nouveau plan de rénovation urbaine : le Banc Vert à Petite-Synthe ; l'île Jeanty à Dunkerque-Centre ; les secteurs Jean-Bart ; Guynemer ; la Cité des Cheminots et la Cité Liberté à Saint-Pol-sur-Mer vont bénéficier d'un plan d'aménagement exceptionnel avec une nouvelle offre de logements de qualité, moins consommateurs d'énergie avec de nouveaux équipements de proximité et la rénovation des espaces publics. Cette transformation profonde du quotidien de ces quartiers donnera lieu à un accompagnement personnalisé de tous les habitants concernés.

2020 sera aussi :

- la poursuite du déploiement de Fort-Aventures : la base de loisirs du fort de Petite-Synthe ;
- la livraison de la première phase d'aménagement du stade Tribut et de ses abords à Rosendaël avec notamment l'ouverture d'un espace multi-activités de 700m² à vocation sportive ;
- l'achèvement du plan 10 000 arbres ;
- la poursuite des travaux d'isolation et le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux ;
- le fonctionnement en année pleine du service de nuit de la police municipale désormais opérationnelle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à Dunkerque et à Fort-Mardyck ;
- le repas végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires ;
- ou encore la poursuite du développement de l'anglais et du néerlandais dans les écoles...pour ne citer que quelques-unes des actions engagées.

Enfin, l'année qui vient sera marquée par l'ouverture du Grand Hôtel de Malo-les-Bains et le lancement de la nouvelle phase d'aménagement du quartier du Grand Large.

Elle sera également marquée par un événement festif majeur qui contribuera à n'en pas douter, au rayonnement touristique et économique de l'ensemble de notre territoire et célébrera de fort belle manière l'identité maritime de Dunkerque, je veux, bien sûr, parler de la « Tall Ships Race » dont les voiles de légende feront étape chez nous du 6 au 9 août 2020 et devraient rassembler plusieurs centaines de milliers de visiteurs.

Voilà quelques illustrations de la diversité des actions que la ville engagera en 2020 portée par ce budget primitif, que je vous propose de voter.

M.le maire :

Merci M.Lequien. Des interventions ? M. Nave, M.Despicht, Mme Castelli, et Mme Crockey dans l'ordre.

M. Nave :

Oui, merci M. le Maire. Le vote du budget est considéré comme le moment le plus important de l'année. Le budget au premier abord se sont des chiffres et encore des chiffres, le budget et certains documents comptables mais il est plus que cela, il est le reflet de la politique menée par la municipalité et de la gestion de l'argent public. Ce budget 2020 est le dernier de la mandature 2014/2020, il est donc l'occasion de faire le bilan de votre action depuis 2014. Que nous disent donc les documents budgétaires du compte administratif de 2014 au budget primitif 2020, quatre points essentiels. A Dunkerque, la ville perd des habitants. A Dunkerque, les impôts pèsent de plus en plus sur celles et ceux qui y vivent. A Dunkerque, la municipalité endette les générations futures et à Dunkerque la municipalité sert la ceinture des associations.

Sur le 1^{er} point, revenons quelques années en arrière. Nous sommes en 2011, les trois communes de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck viennent de fusionner et vous étiez alors M. le Maire, adjoint de la municipalité dirigée par Michel Delebarre. Le bulletin de l'époque titrée « une ville de plus de 98 000 habitants » et l'équipe municipale se donne comme objectif de dépasser les 100 000 habitants avec n'oublions pas les dotations d'Etat qui allaient avec, de manière à avoir plus d'argent pour mener plus d'actions envers les habitants. Au budget 2020, nous sommes passés à 89 485 habitants donc sous la barre des 90 000 et c'est le nombre au 1^{er} janvier 2018, donc, supérieur à celui d'aujourd'hui et d'ailleurs vous l'avouez dans le dernier bulletin municipal. Une ville qui perd près de 10 000 de ses habitants en moins de dix ans, c'est une ville qui n'attire pas, ou n'attire plus et cela doit nous poser les questions : Est-ce qu'il fait encore bon vivre à Dunkerque ? est-ce que vivre de son travail et payer des impôts dans cette commune, est-ce qu'elle est encore attirante ? Ces questions sont légitimes.

Le 2^{ème} point : les impôts qui pèsent de plus en plus lourd. Ce que j'exprime n'est pas un sentiment mais une réalité. Au compte dans le budget, au compte taxe foncière et habitation, ce montant était en 2014 de

54 millions d'euros, il est passé à 59 millions d'euros, soit une augmentation de 5 millions. Cela est dû en partie à l'augmentation des taux pour la majorité de la population sur l'ancienne commune de Dunkerque et cela bien évidemment dû à l'harmonisation suite à la fusion des trois communes. L'endettement de la ville est en augmentation. Là, pareil, c'est dans le rapport et les chiffres sont éloquentes en 2020, la dette va augmenter de 3,5 millions d'euros impactant les générations futures.

Sur les associations, en 2014, le compte subventions aux associations et autres organismes s'élevait à 16,4 millions d'euros. En 2020, il a chuté à 10,3 millions d'euros, une baisse de près de 40% et pourtant la Communauté urbaine de Dunkerque, parmi les plus riches de France depuis quelques années, finance la plupart des équipements et aménagements de la ville ou prend à sa charge, par exemple la nouvelle patinoire, le Kursaal, les terrasses du Quai aux Fleurs, l'aménagement de la digue, la voirie, le nouveau réseau de bus. Enormément d'investissements qui sont financés par la Communauté urbaine de Dunkerque et qui n'impactent pas les finances de la ville.

D'autres choix étaient pourtant possible. Associer la création de parkings à l'aménagement de la digue pour diminuer les difficultés de stationnement. Transformer à moindre coût le Kursaal pour en faire une mini-Arena. Profiter du ravalement obligatoire des façades pour faire de la rénovation thermique de ces bâtiments datant de la reconstruction de Dunkerque au sortir de la guerre. Donner une fonction culturelle aux Bains Dunkerquois comme nous avons déjà pu l'évoquer en conseil municipal.

Des contribuables plus imposés, un endettement en hausse, des associations heureusement pas toutes au pain sec, une ville sous perfusion de la Communauté urbaine de Dunkerque mais pour quels résultats ? Une hémorragie lente de ses habitants. Et, puis il n'y a ce que ne disent pas les documents budgétaires. Depuis la signature de la convention entre la police municipale et nationale ici au dernier conseil municipal, nous demandons en vain que nous soit communiqué l'état des lieux de la délinquance tel qu'il avait été fourni en octobre 2016 dans le dernier rapport. Pas moyen de l'obtenir, pareil pour les comptes rendus des conseils locaux de la sécurité et de prévention de la délinquance que nous n'arrivons pas à obtenir auprès de la Communauté urbaine. Mais, est-il bon de, d'analyser et de constater ces statistiques, visiblement non ! En commission des finances le 6 décembre devant l'insistance de mon collègue Philippe Eymery à obtenir les chiffres de la police nationale, il lui a été déclaré qu'il suffisait de constater les faits divers dans la presse locale. Triste réponse et encore on sait très bien que dans la presse tout n'apparaît pas. Doubler, les effectifs de la police municipale, pourquoi pas, mais ce qui compte c'est le résultat. Si la baisse des effectifs au commissariat et les effectifs au commissariat national donc de la police nationale est plus importante que la hausse des effectifs de la police municipale, c'est ce que je disais tout à l'heure, rien n'aura vraiment changé. L'objectif, puisque la sécurité est une compétence régalienne, c'est qu'il y ait une cohérence entre les actions qui sont menées par la police municipale et par la police nationale. Il faut en même temps que nous augmentons les effectifs de la police municipale, demander l'augmentation des effectifs de la police nationale et un meilleur équipement parce qu'on sait que les locaux qu'ils occupent, le matériel qu'ils ont à disposition sont vétustes.

Depuis quelques semaines, vous proposez aux dunkerquois, saint-polois, fort-mardyckois d'aller plus loin, plus loin mais vers quoi ? vers plus d'impôts ? plus loin vers quoi, vers plus de dettes ? vers encore plus de baisse des subventions aux associations ? vers plus de délinquance, moins de sécurité ? Si c'est cela votre projet, si c'est cela que nous propose le budget primitif 2020, nous disons non. Je vous remercie.

M. le maire :

M. Despicht.

M. Despicht :

Merci. M. le Maire, monsieur l'adjoint aux finances, mes chers collègues, ce budget primitif n'est un budget primitif tout à fait comme les autres, puisque l'assemblée qui aura à mettre en œuvre et à rendre compte ne sera pas la même que celle qui l'aura voté et ce sera donc d'autres élus, peut-être les mêmes pour certains d'entre vous, mais, en tout cas ce sera d'autres élus sur un nouveau contrat démocratique, ce sera d'autres élus qui auront à le réaliser, voir à le corriger.

Ce budget primitif n'est pas un budget tout à fait comme les autres, mais il ressemble pourtant fort au précédent puisqu'il s'inscrit dans le droit fil de vos précédents budgets primitifs et je dois là vous reconnaître sur ce point, une constance absolue. Mes observations seront donc elles aussi constantes. Ma première observation concernera les questions de solidarité. Dunkerque n'est pas un territoire tout à fait comme les autres, sur les questions de vivre ensemble et sur les questions de solidarité. J'ai toujours été profondément convaincu que ces questions-là participaient de l'ADN même du dunkerquois et de l'ADN même des dunkerquois et je pense que ce territoire a besoin encore plus que les autres de solidarité et de vivre ensemble, et il aurait fallu en tout cas, j'aurai souhaité que le budget accentue davantage ces efforts en ce sens et il faudra que les budgets du prochain mandat intègrent davantage cette exigence. Les efforts budgétaires importants qui ont été demandés au CCAS, l'Aduges et au monde associatif en début de mandat n'ont pas été réellement rattrapés et c'est un point sur lequel en tout cas, ce non rattrapage, je le regrette.

La deuxième observation ou le deuxième champ d'observations sur lequel je souhaitais intervenir concernera le personnel municipal et les moyens budgétaires qui lui sont dédiés. Soyez attentifs, nous ne le sommes jamais assez, j'ai dit nous, j'ai pas dit vous, nous ne le sommes jamais assez. Soyez attentifs au personnel municipal, à leur bien-être, à leurs conditions de travail, à leurs besoins, à leurs attentes. Les

fonctionnaires y compris territoriaux n'ont pas bonne presse et la fonction publique constitue trop souvent des variables d'ajustement des budgets publics. Les fonctionnaires y compris territoriaux sont pourtant le bras armé de l'action publique. Ils sont ceux sans qui aucun projet politique ne pourrait jamais être mis en œuvre. Ils sont ceux vers qui nos concitoyens se tournent quand ils sont dans la tourmente. Ils sont d'une certaine manière les gardiens au quotidien de toute une partie des valeurs républicaines auxquelles nous sommes nombreux ici à croire et à être attachés.

Dans ce domaine des ressources humaines, les rumeurs, il y a une connotation péjorative dans ce mot, je n'en ai pas d'autre qui me vient à l'esprit, les rumeurs de rapprochement de l'administration municipale avec l'administration communautaire créent des incertitudes, des inquiétudes, peut-être des espoirs auprès des fonctionnaires territoriaux. Mon propos n'est pas de dire s'il faut ce rapprochement ou s'il ne le faut pas. Certains services ont été mutualisés sur ce mandat. Je suis sûr que ces mutualisations sont sérieusement évaluées et qu'elles permettront de dire s'il faut aller plus loin ou non. Mais, sans avoir aucun conseil à vous prodiguer dans ce domaine, je pense qu'il faudrait que vous clarifiez vos projets dans ce domaine pour stopper la rumeur et éclaircir l'horizon des agents.

Toujours en matière de constance, il me faut saluer le maintien du niveau de fiscalité, vous vous inscrivez dans ce domaine, je l'avais déjà dit par le passé, dans la continuité de votre prédécesseur, c'était aussi un de nos engagements en 2014. Vous avez tenu ce cap et ce serait malhonnête de ma part de ne pas le souligner aujourd'hui. Pour les reste à trois mois du renouvellement de cette assemblée, il appartient aux dunkerquois de dire ce qu'ils souhaitent pour l'avenir de leur ville et donc de dire ce qu'ils souhaitent pour le budget 2020. Ce budget vous proposez est donc dans le droit fil des précédents, mes observations sont constantes, mon vote le sera donc aussi, et ce sera une abstention sur ce budget primitif 2020. Merci.

M. le maire :

Merci. Mme Castelli.

Mme Castelli :

M. le Maire, messieurs, mesdames les élus, c'est le dernier budget du mandat, ça a été dit par mes prédécesseurs et donc c'est toujours l'occasion de faire un bilan quand on présente le dernier budget. Alors, évidemment je partage un certain nombre de regrets avec Wulfran concernant les choix budgétaires qui ont été imposés par l'austérité budgétaire au niveau national, austérité qui a touché les associations, la vie associative dunkerquoise. Je ne vais pas refaire l'exposé de Wulfran, mais aussi le personnel et effectivement sur la question du personnel, on entend monter des inquiétudes par rapport à l'intégration des personnels municipaux au niveau communautaire qui se passent pas toujours très bien d'après les échos qu'on peut en avoir. Donc, effectivement si cette situation-là pouvait être clarifiée ce serait une bonne chose pour tout le monde.

Ensuite, d'autres regrets, avoir vu fermer des écoles durant le mandat. Alors, ce n'est pas toujours facile de faire autrement, c'est l'inspection qui impose les choses aussi, mais, peut-être qu'il y aurait pu avoir davantage de résistance. On peut regretter aussi la fermeture du musée des Beaux-Arts, alors, évidemment au profit d'un très très bel équipement qui est la bibliothèque « la BIB », mais on est toujours dans l'incertitude sur la future implantation du musée. J'ai vu que ça apparaît dans le budget primitif pour 2020, mais j'aimerais bien savoir où ?

Evidemment, il faut aussi souligner les réussites et je pense qu'il y en a eu beaucoup de réussites durant ce mandat. Alors, la première, elle est évidemment en lien avec la Communauté urbaine de Dunkerque, c'est la mise en place des transports gratuits. Je pense l'avoir dit assez souvent ici dans cette assemblée, c'était une proposition qui était fortement portée par les élus communistes de longue date parce que les élus communistes étaient convaincus que c'était une mesure utile en faveur de l'environnement mais aussi en faveur de l'amélioration de la vie des gens. C'est une mesure sociale environnementale qui est importante et aujourd'hui après la mise en place des transports gratuits au niveau de l'agglomération, on voit que c'est un réel succès et que mes prédécesseurs communistes dans les différentes assemblées municipales et communautaires ont eu raison de toujours porter haut ce combat.

De ce projet-là, découle aussi une transformation en profondeur de la ville, qui la rend beaucoup plus attractive, qui la rend plus belle, plus agréable à vivre et donc ça aussi c'est un succès qui faut souligner. Alors, évidemment ça été souligné entre l'action municipale et l'action communautaire, quelquefois c'est difficile de faire la différence, mais les deux sont liées.

Alors, à venir on va avoir la rénovation urbaine de nombreux quartiers, ça été dit tout à l'heure dans la présentation, avec des nouveaux logements économes sur le plan énergétique et c'est une bonne chose.

D'autres projets sont inscrits, je ne vais pas revenir sur la question du musée des Beaux-Arts, vous aurez compris que ça me tient à cœur, et puis je voulais souligner aussi la confiance et l'esprit d'ouverture dont votre équipe a fait preuve, puisque dans mon cas personnel, j'ai été associée à un certain nombre de choses, alors que je siège dans l'opposition. On m'a fait confiance en me désignant « Administratrice » par exemple du conseil d'administration des Ports de Plaisance. On m'a fait aussi confiance en me permettant de travailler avec Monique Bonin, sur les questions liées à la lutte contre l'amiante au niveau du territoire en lien avec les services communautaires et je souhaiterais ce soir dire à Monique, qu'elle peut, elle peut mettre à son actif quand même quelque chose : une réussite, c'est que ça fait plusieurs années maintenant, 2 à 3 ans facilement qu'on se réunit régulièrement et qu'autour de la table on a toutes les associations de défense de victimes de l'amiante qui sont

là, et on travaille ensemble et ça c'est quand même quelque chose de nouveau, c'est précieux et j'espère que ce travail-là pourra continuer dans le prochain mandat parce qu'on a bien avancé sur ces questions-là et ce serait dommage que ça reste lettre morte. Donc, j'ai évolué un petit peu sur ma façon d'analyser les choses et ce soir je voterai le budget.

M. le maire :

Merci. Mme Crockey.

Mme Crockey :

M. le Maire, mesdames et messieurs les élus. Le rapport de présentation du budget primitif 2020 qui vient de nous être présenté est le reflet d'un engagement que vous avez tenu tout au long du mandat. Les grands équilibres du budget sont respectés et les ambitions pour 2020 sont toujours intactes. Je voterai donc ce budget, mais comme c'est le dernier conseil municipal de cette mandature, je souhaiterai M. le Maire m'exprimer très, très rapidement sur ces presque six années de mandat.

Passée du statut d'élue de la majorité à celui d'élue de l'opposition n'est pas toujours chose aisée et les deux premières années de mon mandat n'ont pas été un long fleuve tranquille. Comme je vis généralement mes engagements avec passion et que je voulais continuer à apporter ma contribution au service des dunkerquois, j'ai appris à mesurer mes interventions et à travailler dans un esprit constructif avec votre équipe majoritaire. Je remercie au passage, toutes celles et tous ceux qui ont cessé de me voir comme l'ennemi n°1 et avec lesquelles j'ai pu travailler dans un bon esprit, les élus comme les services municipaux. Ce fut un grand honneur pour moi de pouvoir servir notre commune et j'espère que ma participation aura porté quelques fruits qui ont permis de faire avancer notre municipalité dans le bon sens. En tout cas, cette expérience que j'ai vécue a été des plus enrichissantes et j'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle mérite et qui me caractérise.

Certes, le mandat n'est pas terminé mais je voulais vous souhaiter M. le Maire, bon vent et plein succès pour les prochaines échéances.

M. le maire :

Merci, merci. Pas d'autres interventions ? Quelques, quelques éléments de réponse puisqu'il a été plus évoqué la question du mandat dans sa globalité que spécifiquement le budget 2020. D'abord distinguer les problématiques soulevées par M. Nave.

M. Nave, le catastrophisme que vous essayez d'insuffler ne marche plus. Ça ne marche plus. Alors vous abordez les impôts :

- stabilité des taux durant tout le mandat,*
- baisse ciblée en faveur des primo-accédants, 80% de la taxe foncière remboursée pendant deux ans,*
- baisse de 50% de la taxe sur les terrasses pour tous ceux qui respectent la charte de qualité,*
- baisse en faveur des coopératives agricoles pour les accompagner dans la production locale bio*
- baisse en faveur des librairies, en faveur des cinémas pour leur contenu culturel.*

Alors, on peut appeler ça une hausse, vous pouvez l'appeler comme vous voulez, mais moi, j'appelle ça une baisse et c'est assez cohérent. Vous parlez démographie, vous parlez démographie en disant à peu près n'importe quoi d'ailleurs. En 2013, pour être précis, oui en 2013, Dunkerque, l'agglomération dunkerquoise était championne de France de la démographie négative, on avait ce titre devant l'agglomération du Havre. C'est vrai, en 2013 l'agglomération dunkerquoise avait ce titre. Nous avons aujourd'hui déjà fait la moitié du chemin. Aujourd'hui, nous avons diminué de moitié cette baisse démographique parce que vous savez qu'une dynamique démographique est une dynamique longue, je n'ai cessé de répéter cette phrase durant tout le mandat. C'est une dynamique à 10/15ans et aujourd'hui effectivement on a fait la moitié du chemin, et Dunkerque redevient une ville attractive. D'ailleurs ça se voit, ça se voit dans la façon dont ça s'interprète à l'extérieur du territoire dunkerquois. Ça se voit aussi dans notre développement touristique puisque tout simplement dans ce mandat, nous avons doublé la fréquentation touristique. Si notre ville n'était pas attractive, j' imagine qu'on aurait du mal à atteindre un tel développement touristique.

Vous évoquez l'endettement. Il paraît qu'à Dunkerque on serait terriblement étranglée par la dette. Alors, on va sortir des chiffres. A Dunkerque, la dette est de 855€ par habitant. Pour les villes de même taille, de même strate comme on dit dans le jargon technique, 1 447€ par habitant. Bon, c'est vrai on peut regarder à l'envers, ça doit être les villes qui doivent être très, très endettées et nous on ne doit pas l'être. Donc, je pense que les chiffres parlent d'eux même et il n'y a pas besoin d'aller plus loin.

Vous dites les transferts de compétence auraient pu alléger le budget de la ville, transferts de compétences la Communauté urbaine, vous évoquez par exemple le Kursaal, vous évoquez la patinoire. Mais, ces transferts de compétence font l'objet de transferts budgétaires. Vous ne siégez pas à la communauté urbaine et ça se voit, ça se voit. Il y a des transferts budgétaires dans des commissions qui s'appellent des CLECT, vous ne connaissez pas c'est très technique, mais ça permet effectivement d'avoir aussi un transfert de budget de la ville vers la Communauté urbaine avec la compétence qui y est associée. Donc, en termes budgétaires c'est neutre, et je vous garantis que les autres maires veillent à ce que ce soit bien neutre. Je vous assure qu'ils sont attentifs.

Et, puis il y a vos projets. Un moment donné vous évoquez, on aurait pu faire ça, on aurait pu faire ça. Un moment donné j'avoue que ça m'effraie un peu. J'ai entendu un moment, vous vouliez transformer le Kursaal

en une mini-Arena. Bon, tout en parlant de problèmes de stationnement sur la Digue, mais ce n'est pas grave, on va aller jusqu'au bout. Si vous vous intéressiez un peu à la ville de Dunkerque vous sauriez et c'est connu de tous, qu'au milieu du Kursaal, il y a un mur porteur, alors pour jouer au hand-ball ou au basket avec un mur au milieu du terrain, c'est un peu embêtant. Alors, avant de proposer des projets comme vous le faites, j'aimerais un peu de sérieux et que vous réfléchissiez un peu à ce que vous dites quand vous formulez des projets. Voilà, moi je ne veux pas aller plus loin, je n'ai pas l'habitude de polémiquer là-dessus mais s'il vous plaît un peu de sérieux quand on parle de budget.

Je voudrais ensuite dire deux mots sur les interventions de Wulfran Despicht, Delphine Castelli et Joëlle Crockey. Je vais prendre quelques thèmes en transversalité.

La question de la solidarité : oui, au début du mandat nous avons connu des baisses de dotations très importante, nous avons d'ailleurs été l'agglomération en France qui a été le plus pénalisée par les baisses de dotations et oui, à un moment donné, il a fallu s'adapter parce que quand on a une épargne nette d'un million au départ, bien c'est difficile d'aller puiser dans des réserves que l'on n'a pas, et donc, à un moment donné, il faut que chacun fasse sa contribution à ce moment-là. Mais, je ne voudrais pas qu'on regarde la solidarité sous le seul angle de la subvention au CCAS ou à l'Aduges. C'est un enjeu important, on soutient effectivement le CCAS mais je voudrais aussi que cet argument de l'action sociale, cet élément de l'action sociale soit aussi regardé par le prisme de l'ensemble de la politique municipale.

Delphine Castelli l'a dit tout à l'heure, si je mets en avant le bus gratuit, c'est un droit à la mobilité pour tous qui a été donné sur notre territoire qui n'est pas négligeable. C'est un gain de pouvoir d'achat pour les catégories défavorisées et je pense qu'il faut aussi intégrer dans les politiques de solidarité le bus gratuit. Moi, j'ai envie de parler des parcours de réussite. Vous savez qu'ils me tiennent personnellement à cœur. C'est-à-dire cet engagement politique qui consiste à dire « aucun jeune dunkerquois n'arrêtera ses études pour des questions d'argent » et nous lui donnerons la possibilité de gagner ce qui lui manque. Cet engagement politique est tenu aujourd'hui et d'ailleurs je vous demande d'en faire la promotion sur ce dispositif. Il ne faut surtout pas qu'à cause d'un manque d'information un jeune dunkerquois puisse arrêter ses études demain, surtout pas. C'est vraiment un engagement municipal, ça aussi ça fait partie de la solidarité. Donc, je pense qu'il faut regarder cette question de la solidarité d'une manière globale.

Vous évoquez le personnel, le personnel municipal. Je suis fier du personnel municipal et communautaire. D'ailleurs, quelque part tout à l'heure j'évoquais le château du Père Noël comme un symbole, c'est le travail des agents municipaux. Ce travail des agents, il est souvent caché, on ne le voit pas ou quand on le voit, c'est quand il n'est pas fait. Là ce qui est bien avec le château du Père Noël, c'est qu'on voit la compétence, quand il est fait, et on découvre finalement les talents et les compétences, le professionnalisme qui existe dans les agents municipaux, donc je suis fier du travail des agents municipaux au quotidien.

Vous évoquez des perspectives de fusion d'administration, ce n'est pas cette question-là qui est posée aujourd'hui à l'échelle de l'agglomération, d'abord ça se pose pas à l'échelle de la ville de Dunkerque, la ville de Dunkerque aujourd'hui en terme d'ingénierie ce n'est pas forcément l'enjeu principal. Ce que j'ai voulu évoquer d'ailleurs devant les agents communautaires encore cette semaine, c'est que nous avons constaté dans le mandat des difficultés, sans doute liées aux baisses de dotations de l'Etat au début du mandat. A l'échelle de l'agglomération, nous avons dû quand je dis « nous », c'est la Communauté urbaine pour le coup. La Communauté urbaine a dû voler au secours de la commune de Cappelle-la-Grande. Je rappelle que la commune de Cappelle-la-Grande aujourd'hui, en terme d'ingénierie, a un cadre A, ce qui est peu et, a connu des problèmes budgétaires et si la Communauté urbaine n'avait pas volé à son secours dans un dispositif unique en France aujourd'hui les cappellois paieraient beaucoup, beaucoup, beaucoup plus d'impôts.

Puis, ensuite la communauté urbaine a dû voler au secours de la commune de Grand-Fort-Philippe, et là, pareil, gros problème de personnel aussi à Grand-Fort-Philippe. Puis, la communauté urbaine a dû voler au secours de la commune d'Armbouts-Cappel, pas de problème de gestion particulière sauf que la Directrice Générale des Services est tombée malade, en longue maladie, et quand vous enlevez la Directrice Générale des Services de la commune d'Armbouts-Cappel, la commune est totalement en défaillance, et c'est la Communauté urbaine qui a dû pallier.

Alors, ce problème, il est là. Est-ce qu'on continue comme ça au prochain mandat ? Je réponds à votre question directement et c'est ça la question ; Est-ce que ces petites communes vont continuer à bénéficier d'un soutien ponctuel de la Communauté urbaine ou est-ce qu'à l'échelle de l'agglomération on essaie de penser une autre organisation administrative ? Alors, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui puisque je ne connais pas les maires qui seront issus du scrutin de 2020 mais, je pense que quel que soient les maires, quel que soit le président de la Communauté urbaine, l'une des premières questions qu'il faudra se poser, et qui sera posée à cet exécutif c'est comment on s'organise collectivement pour que nous ne vivions plus un mandat où il faut voler au secours d'un nombre de communes en termes d'ingénierie. Et à ce moment-là se poseront un certain nombre de questions, de mutualisations ou de partage de compétence à l'échelle intercommunale. Une autre réponse pourrait être la fusion de communes, c'est une autre réponse. Quel sera le choix de l'exécutif communautaire des maires à l'échelle de l'agglomération ? Je ne peux pas l'anticiper. Il faut, bien entendu que l'exécutif communautaire, les maires des futures communes et ce probablement dès le mois d'avril/mai puissent en débattre. Voilà, mais cette question d'ingénierie elle sera forcément, quel que soient les maires, au cœur de la réflexion du prochain mandat. Idem, pour les transferts de compétence.

Au cours de ce mandat, on a eu par exemple deux débats en conférence des maires à la Communauté urbaine qui n'ont pas abouti. Deux débats qui n'ont pas abouti. Cette question de l'éclairage public, par exemple aujourd'hui. Est-ce qu'il est cohérent que les communes gardent l'éclairage public alors que la communauté urbaine a la voirie ? Cette question, elle va revenir au prochain mandat. Quelle sera la réponse des maires de la Communauté urbaine, je n'en sais rien, mais c'est une question qui sera là.

Il y a la question de la restauration scolaire, je l'ai souvent évoquée aussi. Si nous voulons une production agricole et alimentaire qui puisse permettre aux producteurs locaux de passer au bio, il nous faudra avoir une capacité de commande puissante à l'échelle de l'agglomération pour pouvoir infléchir la production locale et ça, ça passe nécessairement par une ou une communautarisation de la production des repas ou une organisation intercommunale de la production des repas. Ce sera un débat à avoir au niveau de l'ensemble des maires, des prochains maires qui arriveront. Comment, nous nous organisons pour que la restauration scolaire puisse, puisse développer le bio localement, mais du bio local, du bio on va pouvoir aller voir pousser, j'ai envie de dire, dans nos champs et puis surtout nourrir l'emploi agricole ici sur le territoire dunkerquois, donc toutes ces questions, il n'est pas possible d'y répondre tant que nous ne connaissons pas effectivement aujourd'hui les maires. Mais, ce sont des questions qui seront légitimement posées au début du prochain mandat.

Sur le musée des Beaux-Arts, deux choses : d'abord je rappelle qu'avec Michel Tomasek, quand nous avons fait la conférence de presse en 2015 nous avons dit « le projet du musée des Beaux-Arts doit être redéfini ; il n'y a quasiment plus de visiteurs au musée des Beaux-Arts », doit être redéfini, le projet scientifique culturel doit être redéfini et redéfinir un projet scientifique et culturel dans un nouveau lieu, c'est 10 ans. Vous pouvez regarder partout ailleurs, Michel peut le confirmer, c'est 10 ans et donc j'avais dit l'objectif de l'ouverture du musée des Beaux-Arts c'est-à-dire ce musée des Beaux-Arts existe toujours, il est hors les murs, il y a toujours une équipe. Il y a eu un travail d'inventaire exceptionnel qui a été fait, et je salue d'ailleurs le travail qui a été fait, il ne s'est pas rien passé il y a un projet scientifique et culturel qui est en élaboration. On cherche un concept novateur, mais il faut laisser les équipes travailler ils ont un lourd travail d'inventaire à faire et ils s'engagent maintenant dans une phase plus projet. Tant mieux, il faut laisser aussi le temps au temps sur cette question de la construction du projet scientifique et culturel.

Sur la question spécifique du lieu sur lequel je pense qu'il ne faut pas non plus tout focaliser, nous avons un premier projet de lieu à articuler avec le projet scientifique et culturel qui était « Ocean like » à côté du musée portuaire et j'ai rencontré de nombreux acteurs dunkerquois, de nombreux acteurs culturels dunkerquois qui m'ont dit que c'était une bonne idée ce rapprochement entre le musée portuaire et le musée des Beaux-Arts, parce que les deux portent probablement une partie de l'histoire de Dunkerque. Il y avait quelque chose d'intéressant à opérer entre les deux et je continue à penser que ce projet était intéressant. L'Etat n'en a pas voulu pour des raisons de personnes, pour des raisons de lobbying. Dommage, en particulier le syndicat des Musées de France qui a été la seule institution qui a résisté à ce projet. Je le regrette, je le regrette parce que nous aurions pu faire un projet scientifique et culturel intelligent qui aurait rapproché le musée portuaire et le musée des Beaux-Arts.

Nous avons deux options : aller au clash avec l'Etat ou essayer de reconstruire, d'aboutir à une nouvelle concertation, essayer de co-construire à nouveau avec l'Etat. On a fait le choix n°2. On n'a pas souhaité passer en force, on aurait pu, on aurait pu. On n'a pas souhaité passer en force vis-à-vis de l'Etat. On a dit ce n'est pas grave, si le lieu ne convient pas, même si on pense qu'il est pertinent, on peut proposer d'autres lieux. J'ai eu l'occasion comme vous le savez de rencontrer le Ministre de la Culture récemment, je lui ai évoqué cette question du musée des Beaux-Arts. Le lieu bien sûr qu'on a un lieu en tête, même plusieurs lieux en tête, mais on est en train de travailler tranquillement avec l'Etat, parce qu'on ne peut pas le dévoiler tant qu'on sera pas mis d'accord, au moins là-dessus. Je rencontre les acteurs culturels, les associations qui sont mobilisées avec Michel Tomasek encore la semaine passée nous rencontrons plusieurs associations locales. Nous travaillons avec elles. Nous sommes en train d'évaluer évidemment toutes les dimensions techniques des différents lieux possibles et rapidement nous allons mettre ça sur la table pour que le projet scientifique et culturel puisse être en interaction avec un nouveau lieu. Mais, je le redis, on sera sur 10 ans à la fin, donc 2015, vous rajoutez 10 années et je pense que vous avez une belle cible de ce que doit être l'ouverture du musée des Beaux-Arts. Je vous dis une dernière chose, j'ai souhaité que ce musée des Beaux-Arts puisse faire l'objet d'un financement dans le cadre du contrat de plan Etat-région et je pense que si on veut effectivement un musée de qualité sur le territoire dunkerquois et des moyens pour pouvoir le faire comme vous le souhaitez, comme je l'ai entendu, il nous faudra qu'il soit inscrit dans le contrat de plan Etat-Région. Voilà, donc si vous pouvez aussi appuyer pour tous ceux qui ont une quelconque influence, je n'aurai, je n'aurai que de la satisfaction.

5.- Budget primitif 2020 - Etat des subventions

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, il vous est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement et d'investissement aux bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants pour les subventions dont le montant est supérieur ou égal à 23 000 €.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à **Entreprendre Ensemble** : Jean-Yves Frémont, **au CCAS de Dunkerque** : Patrice Vergriete, Catherine Seret, Elisabeth Longuet, Alain Simon, Anne-Marie Fatou, Séverine Wicke, Monique Bonin, Joëlle Crockey, **au CIFF** : Nadia Farissi, Annette Disselkamp, **au conseil de Bien-être du port de Dunkerque** : Djoumoi Said, **à ACMAPOR** : Michel Tomasek, **au Château Coquelle** : Michel Tomasek, Jean-François Montagne, Stéphanie Peeren, **à l'école supérieure d'arts** : Michel Tomasek, Djoumoi Said, Séverine Wicke, Laura Evrard, Stéphanie Peeren, Davy Lemaire, Martine Coudeville, Rémy Bécuwe, **au Bateau Feu** : Pascal Lequien, Martine Coudeville, Djoumoi Said, **à l'association Terre Neuve** : Michel Tomasek, Martine Coudeville, Stéphanie Peeren, Nadia Amara, **à l'aduges** : Diana Dequidt, Karima Benarab, Martine Arlabosse, Leïla Naidji, Jean-François Montagne, Davy Lemaire, Séverine Wicke, Nadia Amara, **à la maison de l'environnement** : Jean-François Montagne, Diana Dequidt, **à Flandre Initiative** : Jean-Yves Frémont, **à l'Office de Tourisme** : Jean-Yves Frémont, Bernard Montet, Marjorie Eloy, Séverine Wicke, Davy Lemaire, **à l'orchestre d'harmonie de Dunkerque** : Michel Tomasek, Martine Coudeville

Vote en division : Adrien Nave, Philippe Eymery

Adopté

6.- Budget primitif 2020 - Ajustement opérations pluriannuelles d'investissement - Autorisations de programmes - crédits de paiement

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Le décret du 20 février 1997 prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des Autorisations de programmes et des crédits de paiement pour des acquisitions ou travaux à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés, tandis que les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici à la fin de cette année.

Les crédits de paiement relatifs à chaque opération sont inscrits en dépenses d'équipement aux chapitres 23, 21 ou 20. Ils sont financés par des subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Les autorisations de programme sont reprises dans les documents budgétaires (Budget Primitif et compte administratif) dans le cadre d'une annexe spécifique qui vous permet de suivre le niveau de consommation des crédits de chaque programme.

Toute modification, révision, suppression ou création d'une autorisation de programme est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Il vous est ainsi proposé de procéder aux ajustements des Autorisations de Programmes pour les opérations d'investissement

- Ajustement des Crédits de Paiement 2020

Mission ANRU – Direction de projet – Mission transversale

Autorisation de Programme	3.600.000 €	Réalisé antérieur	1 531.301 €
		BP 2019	85 000 €
		RP 2019	4 821 €
		CP 2020	85 000 €
		A partir de 2021	1 893 878 €
		TOTAL	3 600 000 €

Opérations ANRU –Secteur du Banc Vert

Autorisation de Programme	6.255.000 €	Réalisé antérieur	3 334 834 €
		BP 2019	225 000 €
		RP 2019	1 652 €
		CP 2020	442 000 €
		A Partir de 2021	2 251 514 €
		TOTAL	6 255 000 €

PROGRAMME D'ACQUISITIONS FONCIERES (Dont le Cœur d'Agglomération)

Autorisation de Programme	6.600.000 €	Réalisé antérieur	4 276 026 €
		BP 2019	60 000 €
		RP 2019	17 914 €
		CP 2020	10 000 €
		A Partir de 2021	2 236 060 €
		TOTAL	6 600 000 €

- **Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2020****AMENAGEMENT DE LA ZONE LICORNE – DUNKERQUE MALO**

Autorisation de Programme +5.000.000 € Tennis +2.000.000 € Vestiaires	6.160.490 €	Réalisé antérieur	5 953 129 €
		CP 2020	850 000 €
		Crédits à partir de 2021	6 357 361 €
		TOTAL	13 160 490 €

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Vote en division : Adrien Nave, Philippe Eymery

Adopté

7.- Vote des taux d'imposition 2020

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé pour 2020 de maintenir le niveau de la fiscalité locale et de fixer par conséquent les taux des 3 taxes comme en 2019 à :

30,96 % pour la taxe d'habitation
29,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
84,09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

2 contre : Adrien Nave, Philippe Eymery

Adopté

8.- Situation de la dette de la Ville en 2019-2020

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

La situation de la dette de la Ville en 2019

Au 1^{er} Janvier 2019, l'encours de la dette de la ville s'élève à 78 095 019.16 €; un emprunt de 3M€ souscrit en 2018 a été encaissé en juin 2019.

Un contrat de prêt de 4.5M€ est en cours de négociation et devrait être encaissé sur l'exercice 2019.

Cet encours, conformément à la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, doit être classé en fonction des risques qu'il comporte, en tenant compte d'une part, de l'indice et des indices prévus aux contrats de prêts, et d'autre part, de la structure du produit.

Globalement, la majorité des emprunts (96.73%) souscrits, est classée dans la catégorie A (Indices en cours – taux fixe ou variable simple)

	Encours au 01/01/2020	Nombre de contrat	%
Indices en Euros			
A Taux fixe simple	38 642 539.43	24	53.67
Autres	235 407.45	4	0.33
Taux variable simple:	30 766 181.83	14	42.73
B Barrière simple	1 669 802.30	1	2.32
Indices hors zone Euro			
B Barrière simple	688 159.09	1	0.95
ENCOURS TOTAL	72 002 090.10		100
Emprunts en Cours de négociation – Versement fin d'exercice comptable 2019	4 500 000.00		
ENCOURS TOTAL – Situation général des emprunts au 01/01/2020	76 502 090.10		100

La dette de la ville de Dunkerque est donc assez fortement sécurisée, tout en étant contractualisée à des niveaux de taux bas, le risque le plus fort se concentre sur les indices à taux variable (46.01% de l'encours) même si ceux-ci sont classés en catégorie A et leur niveau demeure bas (EURIBOR 12M au 02/01/2018 : - 0.186 %) le taux moyen de cette dette étant de 1.81%

2) La délégation du Maire pour le recours aux produits de financement (emprunts)

Pour 2020, l'encours prévisionnel avec emprunts nouveaux (le contrat de prêt de 4.5M€ qui a été en cours de négociation et encaissé en fin d'exercice 2019 mais également un prêt à hauteur de 3 M€ qui devrait être encaissé sur l'exercice 2020) est estimé à 79 502 090.10 € Compte tenu de l'inscription budgétaire au compte 16 du budget primitif l'encours maximum pourrait être porté à 83 038 090,10 € auquel pourrait s'ajouter le financement des restes à réaliser.

Conformément à notre stratégie de gestion de dette, la répartition des risques devrait être identique à 2019, en fonction des conditions du marché, sachant que le choix des nouveaux emprunts se fait sur plusieurs critères :

- le maintien d'une répartition équilibrée de l'encours entre les différents indices
- le plafonnement systématique des emprunts
- un recours très limité aux produits structurés, permettant de bénéficier de taux bonifié, en limitant les risques qui y sont adossés.

Dans ces conditions, les nouveaux emprunts devraient être classés dans la même typologie des risques (Catégories A et B), le recours à des emprunts structurés plus complexes (classés en catégorie C, D et E) n'étant pas souhaité (Swap de taux, effet multiplicateur des produits).

Conformément aux dispositions des circulaires interministérielles du 15/09/1992 et du 25/06/2010, l'assemblée délibérante autorise le Maire à recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires
- et/ou des emprunts classiques (taux fixe ou variable sans structuration)
- et/ou des barrières sur Euribor ou écart d'indices

Ces produits de financement pourront être souscrits pour l'exercice budgétaire 2020 pour un montant maximum de 17 444 000 € inscrit au budget primitif. La durée des produits de financement ne pourra pas excéder 30 années.

Les index de référence de ces contrats pourront être : T4M / TAM/ EONIA / TMO / TME / EURIBOR.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 0.5 % de l'opération.

Le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire, et l'autorise:

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré des primes et commissions, - à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions présentées ci-dessus.
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidation et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

3) La délégation du Maire pour la souscription d'instruments de couverture :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Dunkerque souhaite recourir, en cas de besoin, à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses. Ces instruments permettent de modifier, de figer ou de garantir un taux.

Afin d'optimiser la gestion de dette, le conseil municipal autorise le maire, à recourir, en cas de besoin, à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (Swap)
- et/ ou des contrats d'accord de taux futur
- et/ ou des contrats de garantie de taux plafond (Cap)
- et/ ou des contrats de garantie de taux plancher (Floor)
- et/ ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (Tunnel)

Le conseil municipal autorise les opérations de couverture pour l'exercice 2020, sur les contrats d'emprunts de l'encours actuel, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter en 2020 et qui seront inscrits en section d'investissement au budget.

La durée des contrats ne pourra excéder 20 ans, et ne pourra être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées. Les index de référence de ces contrats pourront être : T4M / TAM/ EONIA / TMO / TME / EURIBOR.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant de 2% de l'encours visé par l'opération.

Le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur Patrice Vergriete Maire, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré des primes et commissions,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions présentées ci-dessus.

4) La délégation du Maire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal autorise le Maire, à réaliser une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 30 000 000 € sur une durée maximale d'un an. Les conditions seront négociées avec l'établissement financier au mieux des intérêts de la commune.

Les index de référence de contrat de ligne de trésorerie pourront être : T4M/EONIA/EURIBOR

Pour l'exécution de cette opération, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 0.5 % de l'opération.

Le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur Patrice Vergriete, Maire, et l'autorise

- à lancer les consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, à signer le contrat,
- à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat.

Le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts, instruments de couverture et ligne de trésorerie qui seront contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du C.G.C.T.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

2 contre : Adrien Nave, Philippe Eymery

Adopté

9.- Etat complémentaire des subventions 2019

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention **à l'aduges** : Diana Dequidt, Karima Benarab, Martine Arlabosse, Leïla Naidji, Jean-François Montagne, Davy Lemaire, Séverine Wicke, Nadia Amara, **à Entreprendre Ensemble** : Jean Yves Frémont, **au Château Coquelle** : Michel Tomasek, Jean-François Montagne, Stéphanie Peeren **à l'orchestre d'harmonie Dunkerque** : Michel Tomasek, Martine Coudeville.

Adopté à l'unanimité

10.- Création d'AE/CP autorisation d'engagement / Crédit de paiement section de fonctionnement

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Au terme de l'article L2311-3 II du CGCT, les dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement et crédits de paiement sont réservées aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est proposé de procéder à la création des deux autorisations d'engagement suivantes :

Réserves du Musée – Marché d'hébergement des œuvres

Autorisation d'engagement	720.000 €	CP 2020	180 000 €
		CP 2021	180 000 €
		CP 2022	180 000 €
		CP 2023	180 000 €
		TOTAL	720 000 €

Assurances – Marché Flotte véhicule- Individuelle accident des élus -Dommages aux biens-Cyber risques -Matériel informatique-Cœuvres propriété de la Ville

Autorisation d'engagement	1.760.000 €	CP 2020	345 000 €
		CP 2021	705 000 €
		CP 2022	710 000 €
		TOTAL	1 760 000 €

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

11.- Dotation aux communes associées pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Les dotations aux communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck sont inscrites au budget primitif de la ville de Dunkerque au compte 648 729 pour un montant de 12 807 000 €. L'objet de la délibération est de répartir cette somme entre les deux communes associées à savoir des montants qui ne pourront excéder 10 900 000 € pour Saint-Pol-sur-Mer et 1 907 000 € pour Fort-Mardyck.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

12.- Reprise sur provisions

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

La comptabilité publique prévoit la possibilité de constituer des provisions budgétaires afin de faire face à des risques potentiels, dans ce cadre deux provisions semi-budgétaires sont actuellement inscrites dans les comptes de la ville, la première « Tirmarche » a été constituée en 2003, la seconde « Théâtre » a été constituée en 2017.

Le risque couvert étant partiellement apuré, il y a lieu aujourd'hui de procéder à une reprise sur ces provisions à hauteur de

- 200 000 € sur la provision Tirmarche qui sera imputée au compte 7817
- 200 000 € sur la provision Théâtre qui sera imputée au compte 7815

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

M.le maire :

Voilà, j'en viens au vote. Donc, sur la délibération n°4, le budget primitif 2020. Quel est le problème M. Nave ? Non, vous n'allez pas me répondre, vous avez eu la parole longtemps, longtemps, longtemps, trois fois. Allez budget primitif délibération n°4 :

- *Qui est contre ? Adrien Nave, Philippe Eymery*
- *Qui s'abstient ? Wulfran Despicht, Michel Delebarre*

Tous les autres sont pour ? Je vous en remercie.

Délibération n°5 : Etat des subventions

M.Nave :

J'ai une intervention.

M.le maire :

Non, on a fait les interventions, on a fait les interventions.

Allez sur la 5 : vote en division pour Adrien Nave et Philippe Eymery on a noté.

Délibération n°6 :

- *Qui est contre ?*
- *Qui s'abstient ?*
- *Tout le monde est pour ?*

Délibération n°7 : vote des taux d'imposition

M.Nave :

Une intervention.

M.le maire :

On a fait les interventions sur les délibérations 4 à 12. Je l'avais dit.

M. Nave :

On l'a fait sur le budget primitif.

M. le maire :

Non, on l'a fait, je l'ai dit sur les délibérations 4 à 12. Vous regarderez le compte-rendu et vous verrez que j'ai très clairement dit 4 à 12.

M. Nave :

Ce n'est pas républicain, laissez-moi la parole.

M. le maire :

Républicain, non, certainement pas républicain, démocrate peut-être. Arrêtez, je comprends pourquoi vous avez des problèmes de valeurs si vous confondez démocrate et républicain, ça ne va pas aller loin. Donnez la parole à M. Nave, je vais être démocrate jusqu'au bout.

M. Nave :

Merci, M le Maire de me laisser la parole sur cette délibération n°7 : les taux d'imposition. Regretter le mépris que vous avez envers moi.

M.le maire :

Je n'ai aucun mépris envers vous.

M. Nave :

Mais si, vous vous drapez dans un manteau de technocrate parisien pour me faire la leçon. Pardon, non, mais oui, non mais clairement soyez indulgent.

M. le maire :

Je ne vois pas ce qu'il y a de parisien dans mon intervention, ah, vraiment.

M. Nave :

Je ne vous ai absolument pas attaquer personnellement.

M. le maire :

Je ne vous ai pas attaqué personnellement, j'ai répondu sur le fonds.

M. Nave :

Ah, si, vous êtes agressif.

M. le maire :

Vous voulez faire une Arena dans un lieu où il y a un mur porteur au milieu !

M. Nave :

Soyez clair et ne soyez pas agressif...

M. le maire :

Excusez-moi de vous le rappeler.

M. Nave :

Je sais bien que la campagne municipale a commencé et que vous avez un bilan à défendre, mais moi ce que je vous dis, M. le Maire, c'est que vous avez depuis tout à l'heure un ton méprisant pour essayer de me faire la leçon.

M. le maire :

Vous n'avez pas grand-chose à défendre.

M. Nave :

J'ai comparé les projets, on n'est peut-être pas d'accord, c'est un fait, je ne vous ai pas attaqué personnellement, on a une opposition de projets.

M. le maire :

Vous avez terminé votre intervention ?

M. Nave :

Mais soyez calme, détendez-vous, ça va bien se passer...

M.le maire :

Bien M. Nave a terminé son intervention

M.Nave : (sans micro)

Sur les votes des taux d'imposition....

M. le maire :

Allez, redonnez la parole à M. Nave, mais s'il fait encore une digression ça s'arrête là.

M. Nave :

Sur les votes des taux d'imposition, nous contestons une, et vous l'avez tout à fait évoqué dans votre propos tout à l'heure, instabilité des taux. Or, la promesse de campagne 2014, c'était une baisse des taux d'imposition. Cette promesse n'a pas été tenue. En cohérence avec l'intervention sur le budget primitif de tout à l'heure que j'ai pu faire. Nous voterons contre ce vote des taux d'imposition parce que nous souhaitons nous une baisse générale de ces taux. Vous avez évoqué pour comparer l'endettement avec d'autres communes en parlant de milliers d'euros. Si vous voulez jouer à la comparaison, par exemple la taxe foncière pour Boulogne-Billancourt, elle est de 8%, alors que la taxe foncière à Dunkerque, elle est de 29%. On sait bien, que comparaison n'est pas raison. Ce qu'on voit ici localement, c'est que les impôts ont augmenté et chaque dunkerquois peut prendre sur sa fiche d'imposition les taux et constater que les impôts à Dunkerque ont augmenté, et donc nous voterons contre ces taux d'imposition.

M. le maire :

Allez, délibération n°7. On a entendu le vote. Tous les autres sont pour ? je vous en remercie.

Délibération 8 : contre ? abstention : Adrien Nave, Philippe Eymery

Délibération 9 à 12 : contre ? abstention ?

La 13, M. Lequien, je vous redonne la parole pour la 13 qui n'est pas directement liée au budget 2020.

13.- Gestion commune des fonctions « ressources humaines », « finances et immobilier » et prestations et concours en matière de communication entre la ville de Dunkerque et le CCAS

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

La ville de Dunkerque et le C.C.A.S. ont entamé une démarche de gestion commune de certains de leurs services supports respectifs : fonction « ressources humaines » (convention du 22 décembre 2015), fonction financière et immobilière (convention du 20 juillet 2017). Par ailleurs, a été établie une coopération au travers d'une convention relative aux prestations et concours en matière de communication (convention du 5 décembre 2017).

Les conventions portant sur les fonctions « ressources humaines » et « finances - immobilier » étant échues, les deux parties souhaitent renouveler cette démarche, en y intégrant les prestations en matière de communication. Cette gestion commune vise à générer des économies de moyens, développer des pratiques communes, créer une meilleure homogénéité de fonctionnement des organisations.

Le projet de convention ci-joint détermine donc le contenu et les modalités de gestion commune de ces fonctions, ainsi que la nature des prestations et concours apportés en matière de communication par la ville de Dunkerque.

Au regard des moyens mobilisés par la ville de Dunkerque pour la mise en œuvre de ces fonctions, le coût de gestion de la fonction financière et immobilière est fixé à 282 000 € par an et celui relatif à la fonction ressources humaines est fixé à 214 000 € par an.

Dans les 2 cas, le taux d'évolution de ces coûts est fixé à 1% par an. Par ailleurs, ces montants peuvent être révisés si les moyens mobilisés pour la mise en œuvre de cette gestion commune évoluent de plus ou moins 5%. Pour la communication, suivant la nature des prestations réalisées au profit du CCAS, celles-ci seront ou non refacturées au CCAS par la ville de Dunkerque et le coût sera calculé annuellement.

Cette nouvelle convention prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021. Elle est renouvelable une fois par tacite reconduction.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention de gestion commune des fonctions « ressources humaines » et « financière et immobilière » et de prestations et concours en matière de communication, entre la Ville de Dunkerque et le C.C.A.S. de Dunkerque.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure cette convention et à prendre toute mesure d'application nécessaire.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

M. le maire :

Des interventions ? pas d'intervention ?

- *qui est contre ?*
- *qui s'abstient ?*

Tout le monde est pour ? Je vous en remercie.

M. Simon pour les délibérations 14 à 19.

ACTION FONCIÈRE

14.- Dunkerque - Site Nicodème : remise d'ouvrage et rétrocession foncière

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La Communauté urbaine de Dunkerque a confié à la société publique de l'agglomération dunkerquoise (SPAD) la restructuration de l'Ilot Nicodème à Dunkerque par une concession d'aménagement.

Celle-ci a pour objet la restructuration de l'Ilot Nicodème, devant permettre, dans un périmètre situé en centre d'agglomération, de procéder à la construction d'un programme immobilier de 100 logements environ et de réaliser les travaux d'équipement des différentes parcelles de terrains destinées à être bâties.

La concession d'aménagement prévoit notamment la réalisation des espaces verts, des réseaux de télédistribution ainsi que l'installation de mobilier urbain qui relèvent de la compétence de la Ville et doivent lui être remis à leur achèvement.

Par convention tripartite du 08 février 2018, la ville s'est engagée à participer financièrement à l'opération d'aménagement Nicodème, concédée à la SPAD, pour un montant maximum de 399 153€ HT, afin de financer les ouvrages précités relevant de sa compétence et sur présentation des frais réalisés.

Aussi, la ville reprendra-t-elle les ouvrages d'espaces verts et d'éclairage public, après réception et présentation d'une fiche d'ouvrage. Une convention sera établie à cette fin.

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider l'acquisition des ouvrages tel qu'indiqué ci-dessus, sis à Dunkerque, quai des Américains, rue des Bazennes, et rue du Leughenaer ;
- dire que cette acquisition aura lieu une fois les aménagements terminés et réceptionnés ;
- décider que cette acquisition aura lieu à titre gratuit, au regard de la convention de participation financière tripartite Ville – CUD – SPAD préalablement approuvée ;
- dire que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge du vendeur ;
- dire que cette acquisition bénéficiera de l'exonération fiscale au titre de l'article 1042 du code général des impôts ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) au Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition d'ouvrages, notamment la convention relative à la rétrocession et au classement des ouvrages dans le domaine public communal.

Avis favorable en date du 18/11/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

15.- Dunkerque - 6 rue Marengo : désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La Ville est propriétaire d'un bien sis à Dunkerque, 6 rue Marengo cadastré XV053, pour une superficie au sol et selon cadastre de 120 m².

Dans le cadre du plan d'optimisation du parc immobilier municipal, cet immeuble a été ciblé comme bien cessible.

L'immeuble, à usage de bureau, a été mis à disposition de l'union locale CFE-CGC jusqu'au 1^{er} novembre 2019.

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- constater que celui-ci n'est plus affecté au public ou à un service public ;
- décider son déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document afférent à ces désaffectation et déclassement.

Avis favorable en date du 18/11/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

16.- Dunkerque - Avenue des Bords de Flandre : cession d'une parcelle de terrain en vue de la réalisation d'un bardage

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

Le bâtiment dit du « Grand Bleu », sis à Dunkerque, et appartenant à la Communauté Urbaine, fait l'objet d'un processus de cession.

Dans le cadre de sa cession/reconversion, il est programmé la réalisation d'une enveloppe « architecturale ». Celle-ci viendra couvrir la façade Nord du bâtiment, sur une profondeur de 30 centimètres, pour une surface totale approximative de 14m².

Cette emprise a été désaffectée, puis déclassée du domaine public par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2019.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- céder cette bande de terrain sise Avenue des Bancs de Flandre, à extraire de la parcelle cadastrée AI656, dont la superficie exacte sera déterminée par géomètre-expert ;
- décider que cette cession aura lieu au profit de la SCCV « Le Grand Bleu »
- décider que cette cession aura lieu au prix de quinze euros (15€) par mètre carré de terrain, au vu de l'avis des domaines ;
- dire que les frais afférents à cette cession, en ce compris les frais de notaire et de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur ;
- préciser que cette cession sera subordonnée à la cession du site principal dit « Grand bleu », cadastré AI 0292, Avenue des bancs de Flandres, par la Communauté Urbaine de Dunkerque à la SCCV « LE GRAND BLEU ». Les cessions du bien objet des présentes et du site principal dit « Grand bleu » devront avoir lieu de façon concomitante ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) au Maire à signer tout document afférent à cette cession, en ce compris l'avant-contrat de vente et l'acte de vente.

Avis favorable en date du 18/11/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

17.- Dunkerque/Malo-les-Bains : 62 avenue Loubet : désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

Monsieur et Madame MURE-DUVIN, propriétaires d'une habitation sise 62 avenue Loubet à Dunkerque/Malo-les-Bains ont formulé le souhait d'acquérir une bande de terrain contigüe à leur habitation afin de régulariser l'accès à leur garage.

L'emprise à extraire d'une parcelle plus grande, cadastrée CK004, se situe aux abords du parc du vent, propriété de la Ville.

La délimitation approximative figure au plan ci-joint. La délimitation et la superficie définitives et exactes seront déterminées ultérieurement par géomètre-expert.

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- constater que cet espace végétal n'est plus affecté au public ou à un service public ;
- décider son déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document afférent à ces désaffectation et déclassement.

Avis favorable en date du 18/11/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

18.- Dunkerque/Petite-Synthe - rue des Glycines : cession au profit de M. et Mme Lefebvre

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

En 2010, la Ville a été saisie de demandes de cession d'espaces verts sur le secteur de Petite-Synthe, lotissement Johannes, rue des Glycines.

Ces parcelles appartenaient à la société CARPI, lotisseur, et constituaient à l'origine des espaces verts communs du lotissement Johannes.

L'occupation de ces espaces verts par les riverains a ensuite été autorisée par la société CARPI et ces espaces verts ont été cédés dans cet état d'occupation à la Ville en 1989.

Ces espaces étant privatisés, une première vague de régularisation foncière a été entreprise et a permis la vente de 6 espaces verts (sur 11 concernés).

Monsieur et Madame LEFEBVRE, habitants du quartier, se portent acquéreur de la maison située 58 rue des Glycines. Ils ont formulé le souhait d'acquérir l'espace vert attenant et privatisé en jardin, d'une superficie de 146 mètres carré (parcelle cadastrée 460AL513).

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider la cession de cette parcelle à Monsieur et Madame LEFEBVRE ;
- dire que la vente aura lieu au prix 2 200 euros, conformément à l'avis des Domaines ;
- prévoir une clause d'inconstructibilité, de maintien d'usage d'espace vert et de servitude de réseaux ;
- dire que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer l'avant-contrat, l'acte de vente, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Avis favorable en date du 18/11/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

19.- Dunkerque/Malo-les-Bains et Petite-Synthe : acquisition de sites convissports auprès des Dunes de Flandres

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a sollicité les services de la Ville afin de rétrocéder des terrains situés à Dunkerque, sur les secteurs de Malo-les-bains et de Petite-Synthe :

Dunkerque-Malo-les-Bains, 95 avenue des sports, un terrain de 360m², cadastré CL10 :

L'emprise de cet équipement omnisports qui n'existe plus est utilisée par la direction des Sports et fait partie intégrante du complexe sportif de la Licorne. Il s'agit d'une régularisation foncière.

Dunkerque-Petite-Synthe :

- Un terrain à l'angle des rues du Corsaire, Masséna et Franchet d'Esperey, pour 360 m², cadastré 460AN1092 ; La Ville est déjà propriétaire d'une emprise foncière bordant cet omnisport existant. Cette reprise foncière mettra en cohérence la situation.
- Un terrain avenue de Petite-Synthe, pour 359 m², cadastré 460AI587, Ce terrain équipé d'un omnisport est bordé de propriétés publiques (Cud et Ville). Une maîtrise foncière publique de la totalité du site serait pertinente au regard des usages actuels et du projet environnemental de coulée verte.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider l'acquisition des trois terrains bâtis et non bâtis désignés ci-dessus, au prix d'un euro symbolique ;
- décider que les frais de notaire seront à la charge de la ville de Dunkerque ;
- dire que cette acquisition bénéficiera de l'exonération fiscale au titre de l'article 1042 du code général des impôts ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) au Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition, en ce compris l'acte de vente.

Avis favorable en date du 18/11/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

M. le maire :

Merci M. Simon. Des interventions sur ces délibérations 14 à 19 ? M. Despicht, M. Nave.

M. Despicht :

Oui, merci M. le Maire. Juste une question, une petite précision sur la délibération 18, il est prévu une clause d'inconstructibilité, j'ai bien compris. Sur la délibération 17, le projet contigu au Parc du Vent, on ne nous parle pas de clause d'inconstructibilité. Est-ce qu'il en a une et qu'elle n'est pas inscrite ou est-ce qu'il n'y en a pas et s'il n'y en a pas, pourquoi ?

M. Nave :

Oui, merci M. le Maire. Une question globale qui concerne l'ensemble des actions foncières. On se rend

compte qu'un certain nombre de logements sur le dunkerquois sont aujourd'hui vides et inoccupés. On sait aussi qu'il y a une vraie problématique en termes de logements et de turnover dans les logements. D'être capable d'adapter le logement à la bonne personne puisqu'on se rend compte que des familles parfois n'arrivent pas à avoir un logement plus grand et des personnes qui sont dans de grands logements n'arrivent pas à trouver des logements plus petits.

Alors la question c'est : Est-ce qu'il y a possibilité de mettre tous ces acteurs en concertation, en cohérence de manière à ce que les nouveaux logements qui seront construits à l'avenir sur le territoire dunkerquois puissent permettre de mieux loger les dunkerquois et éviter surtout qu'on se retrouve avec un certain nombre de maisons inoccupées, de maisons abandonnées, je pense ici au secteur de la basse-ville ou encore à la ville de St Pol qui connaît son parc immobilier vieillissant et abandonné.

M. le maire :

Pas d'autres interventions ? M. Simon.

M. Simon :

Oui. M. Despicht, sur l'avenue Loubet, on est sur l'interdiction implicite, c'est pour permettre l'accès au garage construit en fin de parcelle, donc une constructibilité ne permettrait pas l'accès au garage, pour nous, c'est totalement implicite.

Pour répondre à la question de M. Nave, c'est tout un débat sur les politiques du logement et la capacité qu'à la collectivité à peser sur les actes des acteurs privés, des acteurs publics. Moi, je veux bien entamer le débat, mais on sait que sur cette question, je peux être très prolix...

M. le maire :

Je vous le confirme.

M. Simon :

...et je pense que deux ou trois heures seraient largement insuffisantes. En ce qui concerne le champ du possible. A savoir, ce qui appartient à la collectivité. On a procédé sur le mandat de 44 cessions. En partie des équipements collectifs, en partie également des maisons individuelles et ce qui nous permet à la fois d'avoir une double action budgétaire, un effet sur les recettes 6 100 000M€ de recettes sur les 44 cessions réalisées pendant le mandat. Et on espère avant la fin du mandat, un peu plus de 3 M€ de recettes par rapport à des actes engagés et un effet sur une économie de gestion. Une partie de ces cessions a permis à des personnes d'accéder à la propriété à moindre coût, et on doit s'en féliciter.

En ce qui concerne la mobilité au sein du parc locatif social, c'est un débat que nous avons engagé depuis des années avec les organismes HLM, débat qui avance insuffisamment vite. On a environ sur le secteur du Grand Dunkerque, environ 3 000 demandes de logements locatifs sociaux. Sur les 3 000 demandes de logement locatifs sociaux : 1 500 concernent des mutations internes au Parc. Si les organismes avaient l'intelligence et la volonté de voir régler cette question des mutations, on pourrait régler très, très facilement les files d'attente relatives, puisqu'on accède à un logement locatif social sur le territoire environ en 6 mois. Donc, les files d'attente relatives sur le territoire.

En ce qui concerne le parc privé, vous visez le parc du centre-ville, nous avons signé une convention avec Action-Logement il y a deux ans avec à cet effet, plusieurs cessions ont déjà eu lieu au bénéfice de Flandre Opale Habitat, Doma et autres organismes. Le temps de la réalisation n'est pas le temps de l'élus, et encore moins le temps de la collectivité, encore moins le, excusez-moi le temps de l'habitant. Ce sont des procédures très longues, très, très longues. Entre une cession et une réalisation, on peut regretter qu'il y ait un certain laps de temps, mais on espère sur les 4 années qui viennent que la cinquantaine d'immeubles dont vous faites référence sur le centre-ville de Dunkerque : Gare-Soubise-Basse-ville. Cette petite cinquantaine d'immeubles fera l'objet de mutation et d'une production d'un peu plus d'une centaine de logements, soit locatifs, soit en accession à la propriété permettant d'accélérer l'attractivité du territoire vis-à-vis des populations.

M. le maire :

Merci M. Simon. C'est vrai que c'est un dossier qu'on suit avec beaucoup d'attention depuis le début du mandat. Juste pour compléter la réponse de M. Despicht, en tout état de cause, la question d'inconstructibilité ne se pose que pour les actes de cession et là c'est un acte de désaffectation et de déclassement.

Délibération n°14 à 19

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci à vous.

Mme Benarab, délibération n°20.

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

20.- Politique de la Ville : programmation 2020

Rapporteur : Madame Karima BENARAB, 1ère Adjointe au Maire

La Ville de Dunkerque est engagée dans le dispositif de la Politique de la Ville et elle a signé, le 9 juillet 2015, le Contrat de Ville pour la période 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022.

Le Contrat de Ville a été co-construit et signé avec nos partenaires, dont l'Etat, la Région des Hauts-de-France, le Département du Nord, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

La Politique de la Ville est pilotée par la CUD ; la Ville de Dunkerque décline l'animation de cette politique sur son propre territoire.

Les quartiers de Dunkerque classés en géographie prioritaire sont le Banc Vert, l'Île Jeanty, le Carré de la Vieille, le Jeu de Mail, la Basse Ville et Soubise.

Le Contrat de Ville 2015-2022 s'articule autour de 7 axes, qui sont :

- stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés
- agir sur l'attractivité et l'accès au logement digne pour tous
- développer un territoire en associant pleinement ses habitants
- dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes
- privilégier une approche globale de la santé des populations
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations
- la gouvernance (coordination, mutualisation).

La programmation d'actions proposée pour 2020 a été instruite en fonction de ces axes, afin de s'assurer que les projets retenus répondent bien aux enjeux et objectifs définis dans le Contrat de Ville, et puissent donc être remontés auprès des partenaires de la Ville pour solliciter les cofinancements.

Les projets retenus sont repris dans le tableau joint.

Cette proposition de programmation est appelée à évoluer en fonction des montants qui seront validés par les cofinanceurs à l'issue de la période d'instruction. Elle sera exécutoire lorsque les partenaires cofinanceurs auront donné leur accord et attribué les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus.

Avis favorable en date du 19/11/19 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

2 abstentions : Adrien Nave, Philippe Eymery

Adopté

Mme Benarab :

Merci M. le Maire. La ville de Dunkerque engagée dans le dispositif de la Politique de la Ville, a signé le contrat de ville pour la période 2015/2020 prolongé jusqu'en 2022. La programmation d'actions proposée pour 2020 est instruite en s'assurant que les projets retenus répondent bien aux enjeux et objectifs définis dans le contrat de ville et puissent être remontés auprès des partenaires tels que l'Etat, la Région, le Département et la Communauté urbaine pour solliciter les cofinancements. Ces propositions de programmation sont appelées à évoluer en fonction des montants qui seront validés par les co-financeurs et sera exécutoire lorsque les partenaires co-financeurs auront donné leur accord et attribuer les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus. Vous avez reçu dans vos dossiers les projets.

Je profite de ce dernier conseil pour remercier chaleureusement toute l'équipe de la direction de la Démocratie des Initiatives Locales et de la Solidarité avec qui j'ai eu le plaisir de travailler sur toutes ces questions liées à la politique de la Ville.

M. le maire :

Merci. Des interventions sur la délibération n°20 ? M. Nave.

M. Nave :

Oui, merci. Depuis le début de ce mandat, nous avons vu passer des dizaines de délibérations présentant les actions menées en matière de politique de la ville et force est de constater qu'on y met tout et n'importe quoi. Entre ces actions malheureusement aucun lien, sauf des budgets colossaux qui sont alloués au fur et à mesure des années. La Chambre Régionale des Comptes elle-même reconnaissait dans son dernier rapport qu'on ne comprenait plus rien aux procédures et que les différents intervenants rendaient toute cette compréhension, toute cette démarche illisible, et nous avons nous différentes actions effectivement présentées dans ces documents et j'ai en tête, ici une action qui avait été présentée dans le cadre de la politique de la ville à St Pol, où l'action permettait d'apprendre à faire des crêpes. Bon, moi je veux bien, mais apprendre à faire des crêpes, ça ne résout pas le problème du quotidien des habitants.

Ce genre d'action pour lesquelles on dépense de l'argent public ne permet pas de répondre au quotidien, c'est-à-dire en matière de problématique de logement, en matière de problématique de loyer, en matière de problématique pour finir les fins de mois. Alors, si la politique de la ville permet de répondre à ces problématiques, permet plus de cohésion sociale, oui mais là aujourd'hui c'est, ce que je vous disais tout à l'heure, c'est fourre-tout et malheureusement c'est beaucoup d'argent public que nous pensons gaspillé et qui n'est pas efficace pour améliorer le quotidien des habitants. Je vous remercie.

M. le maire :

D'autres interventions ? Non ? Faites attention aux caricatures M. Nave, faire très attention aux caricatures. Bien oui, on peut toujours comme ça, extraire un truc hors de son contexte, etc... Vous dites d'abord que la Chambre Régionale des Comptes attaque sévèrement la politique de la ville ce n'est pas tout à fait ce que dit la Chambre Régionale des Comptes. D'ailleurs, je tenais à vous informer que je participais actuellement à un groupe de travail avec la Cour des Comptes sur l'évaluation de la politique de la ville et que la Cour des Comptes est en train, en ce moment de se poser la question de son évaluation, justement. En revenant sur les différents rapports de la Chambre Régionale des Comptes qu'il y a eu, pour peut-être justement aller un peu plus loin et aujourd'hui effectivement la Cour des Comptes s'est saisie de ces questions de l'évaluation de la politique de la ville, sous un autre angle, un angle d'ailleurs d'attractivité des quartiers, d'images des quartiers qui me paraît d'ailleurs plus intéressant pour l'avenir.

Budget colossal, mon Dieu, s'il y avait un budget colossal à la politique de la ville ça se saurait. C'est tout simplement un certain nombre d'actions qui sont financées et mises en œuvre au service des quartiers populaires et je pense que cette politique a du sens. Je sais que l'extrême droite n'aime pas beaucoup les quartiers populaires, même si vous tentez toujours de manipuler les gens de ces quartiers, néanmoins ce sont des actions en faveur des quartiers populaires, voilà. Donc, votez contre et on saura, on saura très bien quelle est votre approche de ces quartiers.

Délibération n°20 :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Adrien Nave, Philippe Eymery
- Tous les autres sont pour ? Je vous en remercie.

Mme Dequidt vous avez la délibération 21.

DEMOCRATIE LOCALE**21.- Adhésion à l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC)**

Rapporteur : Madame Diana DEQUIDT, Adjointe au Maire

La participation des habitants est un enjeu majeur du plan d'actions municipal à travers son axe 3 : gouverner la cité autrement. Cette volonté se traduit depuis 2014 par de nombreux projets co-construits avec les Dunkerquois, notamment dans le cadre des Fabriques d'Initiatives Locales (FIL) et par la mise en place des Fonds d'accompagnement citoyen des Initiatives Locales (FacIL).

Ces démarches ont permis de développer une culture de la participation tant auprès des habitants que des services de la Ville.

Aujourd'hui, fort de l'expérience et des innovations en matière de participation déployées par la Ville de Dunkerque, l'objectif est de les faire rayonner au-delà du territoire en l'inscrivant dans les réseaux nationaux de démocratie participative, tout en s'enrichissant des expériences menées ailleurs.

Des liens ont déjà été tissés auprès d'autres collectivités, professionnels de la participation et têtes de réseaux lors de séminaires, colloques, formations, et notamment dans le cadre de la deuxième édition de « Tous acteurs pour Dunkerque ».

Une journée de réflexion et de débats autour de la participation citoyenne a été initiée le 13 juin 2019 à la BiB. Elle a réuni une dizaine d'intervenants de tous horizons (chercheurs, consultants, agents de collectivités...) et 50 professionnels de la participation et responsables associatifs autour de différents ateliers organisés toute la journée. Les intervenants et participants ont salué l'organisation de cette journée et également la volonté forte d'impliquer les citoyens dans l'action publique avec sa traduction concrète.

Ces échanges seront d'ailleurs confortés en 2020 pour la 3^e édition de « Tous acteurs pour Dunkerque » et une nouvelle journée d'échanges le 4 juin 2020.

Dans cette optique, afin de valoriser l'expérience de la Ville de Dunkerque dans le champ de la participation citoyenne, de bénéficier d'un réseau de 1500 praticiens de la démocratie participative, d'être partenaire d'un des plus grands réseaux de participation en France et d'accéder à l'ensemble de ses ressources et événements, il est proposé que la Ville de Dunkerque adhère à l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC).

L'ICPC est une association qui promeut et valorise les pratiques de concertation depuis 2008. C'est un réseau national d'échange entre praticiens, chercheurs et usagers de la participation. C'est également un acteur ressource majeur et organisateur de nombreux temps d'échanges liés à la démocratie participative comme les rencontres nationales de la participation. L'institut a d'ailleurs participé activement à la première édition de « Tous acteurs ».

En conséquence il est demandé au conseil municipal de voter l'adhésion à l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne pour un montant de 1000 € TTC par an sur appel de fonds.

Avis favorable en date du 19/11/19 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

2 abstentions : Adrien Nave, Philippe Eymery

Adopté

Mme Dequidt :

Merci, M le Maire. Donc, l'un des axes majeurs du mandat a été la participation des habitants, que ce soit à travers la co-construction comme les FIL, la prise de décision comme les votations, le pouvoir d'agir, tel que le plan volontaire pour Dunkerque Tous acteurs ou les FacIL. Donc, forte de ces expérimentations, il s'agit aujourd'hui pour la ville de s'inscrire dans un réseau de collectivités et ainsi de pouvoir à la fois rayonner au-delà du territoire, mais aussi de s'enrichir des expériences d'autre ville. L'ICPC : Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne nous a demandé si nous acceptions de rejoindre son réseau et nous proposons aujourd'hui de répondre favorablement à cette sollicitation en y adhérant pour un montant de 1 000€ et vous allez détester ça M. le Maire, mais il ne fallait pas me laisser le micro, mais je profite de cette dernière délibération pour ma part, pour vous dire à quel point, j'ai été fière de me mettre, enfin voilà, avec vous tous élus et techniciens au service des dunkerquois pendant ces 6 dernières années et à quel point, je suis heureuse que nous ayons pu ensemble et dans la richesse de notre diversité mener à bien le projet pour lequel nous avons été élus. Je sais que le mandat n'est pas tout à fait fini, mais il ne fallait pas me laisser le micro. Voilà.

M. le maire :

Je sens une petite émotion dans la voix Mme Dequidt, très légère. Merci à vous, merci. Y-a-t-il des interventions ? pas d'opposition ? tout le monde est pour ? je vous en remercie.

M. Duquennoy les délibérations 22 et 23.

PERSONNEL

22.- Ajustement du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Compte-tenu des prévisions et de recrutement et de nominations, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Postes permanents

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : + 34 postes
- Rédacteur principal 2^{ème} classe : + 4 postes
- Attaché principal : + 3 postes
- Technicien principal 2^{ème} classe : + 6 postes
- Psychologue classe normale : + 1 poste
- Conseiller socio-éducatif supérieur : + 1 poste
- Infirmier en soins généraux classe supérieur : + 1 poste (Saint-Pol-sur-Mer)
- Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe : + 4 postes
- Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe : + 4 postes
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe : + 2 postes
- Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe : + 28 postes
- Brigadier-chef principal de police municipale : + 3 postes
- Gardien-brigadier de police municipale : + 2 postes (1 Saint-Pol-sur-Mer)

Postes non permanents

Dans le cadre de la saison estivale et de la politique des Parcours de réussite, il convient de procéder à :

- Pour la commune de Dunkerque, la création de 250 postes saisonniers pour une période comprise entre 3 à 26 semaines dans les secteurs d'activité suivants :
 - Propreté urbaine et propreté plage
 - Accueil, gardiennage, surveillance
 - Manutention
 - Entretien des locaux et édifices
 - Animation et coordination
 - Secours et surveillance aquatique
 - Activités sportives

Les contrats seront établis par référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la fonction publique territoriale, à l'exception des secteurs d'activité qui requièrent un niveau de qualification réglementaire et une expérience avérée

- Pour la commune de Saint-Pol-sur-Mer, la création de 24 postes saisonniers dans les secteurs administratif et technique.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

23.- Elections municipales - mise sous pli

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Dans le cadre des élections municipales de 2020, l'Etat confie aux communes l'organisation des opérations de mise sous pli des documents de propagande. L'Etat assure la prise en charge financière des opérations et a fixé une dotation basée sur un montant fixe de 0.29€ par électeur afin de couvrir les frais engagés par les communes. La dotation exacte allouée à la Ville de Dunkerque sera calculée en fonction du nombre d'électeurs inscrits à l'arrêt des listes électorales et du nombre de tours de scrutin dans la commune. Elle sera d'environ 18 000€ par tour de scrutin, sur la base des justificatifs de frais engagés par la commune.

Pour réaliser cette opération, la Ville de Dunkerque et la commune de Saint-Pol-sur-Mer ont opté de ne pas recourir à un prestataire et de réaliser cette mise sous pli en régie, en faisant appel notamment à des vacataires. La charge de travail est estimée, par tour de scrutin, à environ 6h pour 100 personnes mobilisées à Dunkerque et à 12h pour 50 personnes mobilisées à Saint-Pol-sur-Mer sachant que deux élections ont lieu au même moment à Saint-Pol-sur-Mer. L'activité sera ainsi rémunérée sous la forme d'une vacation dont le montant forfaitaire est fixé à 100€ nets pour 6h.

La commune associée de Fort-Mardyck réalisera également la mise sous pli en régie avec son personnel rémunéré en heures supplémentaires lorsque le temps de mise sous pli s'effectuera en dehors des horaires de travail (stagiaires/titulaires/CDD).

Il est vous est proposé d'adopter ce dispositif, pour lequel les crédits ont été inscrits au budget, et d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

M. le maire :

Très bien. Y-a-t'il des interventions sur ces délibérations 22 et 23 ? Pas d'intervention ?

- *Qui est contre ?*
- *Qui s'abstient ?*

Merci à vous

Tout le monde est pour les élections municipales ?

M. Pannequin la délibération n°24.

APPEL D'OFFRES

Développement social urbain

24.- Quartier du Banc Vert - Construction d'un équipement public regroupant un groupe scolaire avec restauration et une maison de quartier

Rapporteur : Monsieur Yves PANNEQUIN, Adjoint au Maire

Le quartier du Banc Vert est aujourd'hui inscrit dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain afin de finaliser sa transformation (engagée depuis le début des années 2000) et d'ancrer encore plus fortement son fonctionnement social et urbain avec les quartiers environnants.

Le programme phare, au-delà du programme de diversification des logements, prend la forme d'un pôle d'équipements de proximité ayant à cœur l'éducation par la mobilisation de nombreux acteurs. Ce projet est à la fois global et ambitieux : il sera constitué d'un groupe scolaire et de sa restauration ainsi que d'un équipement de proximité, de type maison de quartier sur un site unique avec des espaces largement mutualisés.

La ville a décidé de recourir à un maître d'œuvre externe pour la construction de cet équipement, dont l'enveloppe prévisionnelle est fixée à 8,9 millions d'euros hors taxes. Une consultation sera prochainement lancée sous la forme d'un concours sur Esquisse +, en application des articles L.2125-1 et R.2162-15 et s. du code de la commande publique.

Pour l'organisation du concours, la ville fera intervenir un jury composé des membres de la commission d'appel d'offres et, pour au moins un tiers de ses membres, de personnalités possédant une des qualifications professionnelles particulières exigées pour participer au concours.

Il est proposé d'établir à 1 000 € le montant de l'indemnisation versée aux membres appartenant au collège des personnes compétentes, dès lors que leur participation s'inscrit dans le cadre de l'exercice libéral de leur profession. Cette indemnité ne sera versée qu'en cas de participation effective aux réunions du jury.

Le nombre de candidats admis à concourir sera fixé à 4. Il est proposé d'établir, conformément aux règles de calculs précisées dans le guide de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques dans sa version d'octobre 2019, à 38 500€ HT la prime allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement du concours.

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- Approuver le montant de la prime allouée, sur proposition du jury de concours, à chaque concurrent ayant remis des prestations (Esquisse +) dans le cadre du concours,

- Approuver le montant de l'indemnisation des membres libéraux appelés à participer aux délibérations du jury,
- Autoriser le Maire à signer tout acte à intervenir pour la poursuite de ce dossier.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

M. Pannequin :

Merci, M. le Maire. Donc, il s'agit d'une délibération qui concerne un équipement public qui sera créé au Banc Vert. Alors, le quartier du Banc Vert est inscrit dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine et dans ce cadre, il est proposé la création d'un nouvel équipement qui réunirait un groupe scolaire avec une unité de restauration, la maison de quartier qui serait donc dans le même site que ce groupe scolaire. Plus concrètement, il s'agit de regrouper les écoles maternelles Meurisse et Giono, l'école élémentaire Meurisse et la maison de quartier qui est enclavée dans l'îlot de la Ferme. Ces équipements sont actuellement situés sur quatre sites différents qui occupent une superficie de 4 650m². L'un des objectifs de ce nouvel équipement est de réduire la surface utilisée en mutualisant au mieux les différents locaux, en partageant les espaces.

Pour vous situer un peu la localisation de ce nouvel équipement : imaginer un triangle dont les sommets seraient la maison de quartier du côté de l'école Meurisse, la salle Bornais l'autre sommet et Giono le troisième sommet. Dans ce triangle et bien l'équipement serait au barycentre de ce triangle. Voilà un peu pour situer géographiquement le lieu.

Alors, pour y arriver il y a eu de nombreuses réunions de travail qui se sont tenues depuis début mars, des réunions de travail qui regroupaient la ville, l'Education Nationale, plus précisément l'inspecteur de la circonscription et les directeurs, directrices des écoles concernées et l'Aduges puisqu'il avait la maison de quartier qui était concernée par ce nouvel équipement. Il s'agissait dans le cadre de ces réunions de bien définir les besoins de chacun d'apprendre à mieux se connaître, bref, de créer une véritable équipe projet autour de cet équipement. Ce travail a permis de concevoir donc une structure qui représente 3 150m² de locaux donc, on peut dire que ce projet présente une dimension environnementale de développement durable puisqu'on a gagné près de 1 500m² par rapport à l'occupation actuelle en mutualisant les équipements. Il est prévu par exemple qu'après les cours, ou durant les vacances scolaires, les locaux du groupe scolaire seraient utilisés par les familles, par l'Aduges, on essaie de faire au mieux pour rendre une occupation optimale de ces locaux. Mais ce projet, au-delà de la dimension environnementale, a aussi une dimension éducative forte, les écoles Giono et Meurisse sont des écoles situées en réseau prioritaire. Ce sont des écoles classées REP+ et donc il y a un travail à mener vis-à-vis des enfants de ces écoles, vis-à-vis des familles.

La maison de quartier dont j'ai parlé tout à l'heure, allée de la Ferme, mène des actions par le biais de l'aide aux devoirs dans cette école. Il y a aussi des actions visant la parentalité. En regroupant la maison de quartier avec l'école, on va favoriser le travail d'équipe qui est menée entre l'école et puis la maison de quartier. Donc, la configuration de ce nouvel équipement va favoriser les échanges intergénérationnels, le croisement de pratiques professionnelles et bénévoles. Ce sera un équipement ouvert à tous : familles, jeunes, seniors, associations et qui devrait favoriser l'accompagnement individuel et collectif des habitants, l'ouverture est prévue pour septembre 2023.

Alors, ce projet donc, étant maintenant bien défini, bien il faut le réaliser et pour le réaliser, la ville a décidé de recourir à un maître d'œuvre externe pour la construction de cet équipement, dont l'enveloppe prévisionnelle est fixée à 8,9 M€ hors taxes. Une consultation sera prochainement lancée sous la forme d'un concours sur Esquisse +.

M. le maire :

Je veux vraiment insister et attirer l'attention sur ce projet de très grande qualité. Parce que souvent quand on aborde les problématiques environnementales on pense immédiatement aux logiques de mobilité, on retombe ici à Dunkerque sur la problématique des transports collectifs, notamment du bus gratuit. D'ailleurs, j'ai su que Kansas-City s'était mis au bus gratuit ! Heureusement qu'ils ne sont pas européens, c'est une aire urbaine de 2 millions d'habitants, on aurait perdu notre titre de capitale mais ça va on reste capitale européenne.

On a parlé de territoire d'innovations quand on aborde la transition industrielle, on parle production énergétique solaire et éolien et on oublie parfois la question des bâtiments publics et pas simplement la question des normes environnementales, des normes de construction. Un projet environnemental ça se construit sur les m² qu'on développe et ce qui est vraiment intéressant. Il y a eu un travail très conséquent de l'Education Nationale, de l'Aduges et de la ville, qui ont constitué 6 groupes de travail pour essayer de trouver tous les m², optimiser le bâtiment. Qu'est-ce qu'on peut partager ensemble ? Ne pas voir ces salles de classes vides pendant toutes les vacances et à partir de 17h, ne pas constater que les cours d'école ne servent à rien si ce n'est uniquement pour les récréations, mais essayer de valoriser chaque m² de la ville dans une logique environnementale, dans une logique ville durable.

Ce travail-là, il est exemplaire ici et on a réduit comme ça en faisant travailler les équipes qui se sont

réunies plusieurs fois chacun sur un thème. Ils ont diminué d'un tiers la surface du bâtiment en se parlant, en ayant des enseignants qui parlent à des professionnels des maisons de quartier. Ils ont réduit leur besoin d'un tiers, c'est considérable et je pense que cette capacité à améliorer la ville, à améliorer le fonctionnement des bâtiments publics, en mutualisant davantage, c'est demain un gain environnemental. Mais, derrière c'est un gain pour le contribuable puisqu'un tiers de surface en moins, c'est un tiers de chauffage en moins. C'est un tiers de coût pour le contribuable en moins. C'est un tiers d'entretien en moins et donc évidemment derrière c'est aussi un pouvoir d'achat en l'occurrence pour la ville, pour le contribuable et ce qu'a illustré là Yves est vraiment l'exemple type de ce qu'on essaie de faire aujourd'hui dans la conception des bâtiments publics et en particulier des bâtiments municipaux, essayer de mettre davantage d'intelligence collective avant pour pouvoir gagner ensuite pour l'environnement et pour le pouvoir d'achat de chacun.

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Mme Castelli.

Mme Castelli :

C'est une question pour être sûre de bien comprendre, parce que là il s'agit donc de regrouper des écoles maternelles et élémentaires. Tout à l'heure, j'ai évoqué la résistance face au fait qu'on ferme des écoles. Donc, là c'est une forme d'anticipation et de résistance parce qu'on pense que peut-être à terme les écoles seront trop grandes et qu'il faut les regrouper maintenant et développer un beau projet autour plutôt que d'attendre d'être face à une situation qui nous mette devant des bâtiments vides et qu'on a rien anticipé et qu'on a rien imaginé pour la suite.

M. le maire :

Je laisserais Yves compléter mon propos. Là, on a un groupe scolaire, on a toujours dit qu'on privilégiait les groupes scolaires et que c'était y compris mieux pour les enfants et les familles et là on constitue un groupe scolaire. Mais, je vais laisser Yves compléter ma réponse.

M. Pannequin :

Simplement, les écoles actuelles Meurisse et Giono, on ne peut pas dire qu'au point de vue bâtiments, ce soit le top quoi ! il y aurait eu besoin d'un sacré lifting pour essayer de les mettre aux normes. Donc, on profite de ce programme de renouvellement urbain, il y a une occasion qui est donnée par les financements de concevoir un nouvel espace. Donc, ça ressemble à une cité éducative où on fait côtoyer : maison de quartier où les familles peuvent venir, puis un groupe scolaire et favoriser ainsi les échanges et partages, c'est quand même une démarche novatrice. M. le Maire expliquait le côté environnemental et je répète qui en plus s'explique par l'état, disons pas brillant des locaux actuels des écoles Meurisse et Giono. Voilà.

M. le maire :

Et tu peux rajouter aussi la maison de quartier qui est dans un état tout aussi déplorable.

M. Pannequin :

La maison de quartier qui est totalement enclavée pour laquelle l'accès pour les familles n'est pas évident.

M. le maire :

Ce qui permettra à tous d'avoir des locaux de grande qualité avec un fonctionnement optimisé.

Donc, qui est contre ? qui s'abstient ? Tout le monde est pour ? Je vous en remercie, c'est un beau projet.

M. Gourvil vous avez les délibérations 25 et 26.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

25.- Convention constitutive de groupement de commandes - Stationnement

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Afin d'accéder à des conditions d'achat plus avantageuses, il est envisagé de créer un achat groupé avec la Communauté urbaine de Dunkerque, dans le cadre du renouvellement du marché relatif à la gestion et l'exploitation du stationnement en voirie et en ouvrages.

La Communauté urbaine de Dunkerque assurera les fonctions de coordonnateur de ce groupement. A ce titre, elle procédera à la passation des procédures de mise en concurrence des entreprises ainsi qu'à la notification des différents marchés. L'exécution financière s'y rapportant sera assurée par chacun des membres du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement de ce groupement sont formalisées dans une convention particulière.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver la convention constitutive du groupement de commandes avec la CUD, dans le cadre du renouvellement du marché susvisé ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son conseiller municipal délégué aux marchés publics à signer

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

26.- Rapports annuels des délégataires de services publics

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

L'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Il est rappelé que la commission consultative des services publics locaux a été invitée le 3 décembre 2019 à examiner les comptes des délégataires, à donner un avis sur leur gestion et sur la création de nouveaux services en délégation.

Pour l'année 2018, plusieurs rapports de délégataires ont été mis à la disposition du conseil municipal.

Il s'agit des rapports relatifs à la gestion :

- du palais des Congrès « Le Kursaal »
- du casino de Dunkerque
- de la chambre funéraire
- du bowling
- du service de restauration scolaire de Saint-Pol-sur-Mer
- des structures d'accueil de la petite enfance

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de ces rapports.

M. le maire :

Très bien. Des questions ?

Sur la 25 :

- *Qui est contre ?*
- *Qui s'abstient ?*
- *Tout le monde est pour ?*

Sur la délibération 26 il n'y a pas de vote.

Mme Varet, la délibération n°27.

27.- Commerçants ambulants - digue de Malo les Bains - remise gracieuse des majorations sur le montant des droits d'occupation du domaine public et sur un droit de place

Rapporteur : Madame Alice VARET, Adjointe au Maire

A la date prévue par l'arrêté municipal, le non-paiement des droits d'occupation du domaine public entraîne une majoration de 10 % des sommes restant dues.

Cette majoration a été appliquée aux commerçants ambulants de la digue de Malo-les-Bains alors que ceux –ci avaient reçu leur titre de recette après la date de fin de paiement.

Dans la mesure où ils ne sont pas fautifs, il est proposé de ne pas appliquer la majoration sur les sommes restant dues.

Sont concernés : Mr Fromenteau, Mme D'Ingeo, Mme Defossez, Mr Duhem, Mme Mellouck, Mr Ben Manssour, Mr François, Mme Priem, Mme Leuchart, Mr Martinelli, Mr Boumazza, Mr Desprez et Mr Richard (numéros d'arrêté du 3419 au 3430 et le 5084).

Par ailleurs, M. Martinelli avait été autorisé en 2015 par arrêté 2015/6395, à installer un étal devant son commerce situé digue de mer. Cet arrêté était reconduit tacitement d'année en année.

En 2017, M. Martinelli a changé d'emplacement sans dénoncer l'autorisation de 2015, qu'il n'a dénoncé que le 22 mars 2018. Il s'est acquitté de la somme due pour son nouvel emplacement mais pas pour celle demandée pour l'emplacement qu'il n'a, de fait, pas occupé. Il sollicite donc la remise gracieuse de la somme de correspondant à 950.64 € l'emplacement inoccupé en 2017.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir accepter ces dispositions.

Avis favorable en date du 06/12/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

Mme Varet :

Alors pour cette fin de conseil, ce dernier conseil de l'année et du mandat et pour cette fin d'année qui est pleine de féérie, nous allons M. le Maire apporter un peu de joie dans le cœur de nos commerçants et plus précisément pour les commerçants ambulants de la digue. Je vous propose ici deux dispositions. Je vous remercie par avance chers collègues de bien vouloir accepter ces dispositions et vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël.

M. le maire :

Merci. Délibération n°27, pas d'intervention ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour. Je vous en remercie.

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER**1. Festival Bay Car Blues 2019**

Une convention est conclue avec l'association « Bay Car Blues Festival » afin d'assurer : 1 Master Class le 16 octobre 2019, 1 Master Class le 18 octobre 2019 et 1 concert OFF le 25 octobre 2019 pour un montant total de 5000 €.

2. Convention avec Achacha la Musique

Une convention est conclue avec « Achacha la Musique » afin d'organiser deux représentations d'un concert pour enfants « Voyage sonore » le 23 novembre 2019 pour un montant de 888 €.

3. Animations de Noël le 14 décembre 2019

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS afin d'assurer les animations de Noël le 14 décembre 2019 pour un montant de 1 250 €.

4. Animations de Noël le 18 décembre 2019

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS afin d'assurer les animations de Noël le 18 décembre 2019 pour un montant de 16 189 €.

5. Spectacle de Noël pour les Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement

Un contrat est conclu avec la société « Articho et Compagnie » pour l'organisation d'un spectacle pour un montant de 1 480 €.

6. Ateliers créatifs "Presse ta carte de Noël"

Un contrat est conclu avec la muséenne du dessin et de l'estampe originale de Gravelines pour la location d'une malle pédagogique et d'une presse de gravure du 5 au 16 décembre 2019 afin d'animer deux ateliers créatifs intitulés « Presse ta carte de Noël » les 8 et 14 décembre 2019 à la médiathèque Émile Zola pour un montant de 100 €.

7. Formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur)

Une convention est conclue avec la Ligue de l'Enseignement Fédération du Nord pour la formation de 8 jeunes St Polois stagiaires BAFA, au maximum, en externat, en fonction de la situation sociale et familiale essentiellement et de leur motivation dans le domaine de l'animation pour un montant de 2 560 €.

8. Formation BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur) et approfondissement BAFA "accueillir des enfants en situation de handicap"

Des conventions sont conclues avec l'AFOCAL pour la formation de 4 stagiaires BAFD et de l'approfondissement pour 2 jeunes St Polois stagiaires BAFA, au maximum, en externat, en fonction de leur situation sociale et familiale essentiellement et de leur expérience dans le domaine de l'animation pour un montant de 2 394 €.

9. Annulation d'une prestation

La décision n°2019/228 est annulée en raison de l'annulation de la prestation de la Flânerie d'Esquelbecq pour la journée « Family Farmer » du 28 septembre 2019.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK**10. Convention pour le financement d'un ticket ducasse avec M. Jérémy Hoffman**

La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket au tarif 2019 et monsieur Jérémy Hoffman, forain à prendre en charge 1/3 du prix du ticket au tarif 2019.

11. Convention pour le financement d'un ticket ducasse avec Mme Isabelle Decroix

La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket au tarif 2019 et madame Isabelle Decroix, foraine à prendre en charge 1/3 du prix du ticket au tarif 2019.

12. Convention pour le financement d'un ticket ducasse avec M. Frédéric Sipprenay

La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket au tarif 2019 et monsieur Frédéric Sipprenay, forain à prendre en charge 1/3 du prix du ticket au tarif 2019.

13. Convention pour le financement d'un ticket ducasse avec M. Yannick Bollier

La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket au tarif 2019 et monsieur Yannick Bollier, forain à prendre en charge 1/3 du prix du ticket au tarif 2019.

14. Convention pour le financement d'un ticket ducasse avec M. Stéphane Merveillie

La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket au tarif 2019 et monsieur Stéphane Merveille, forain à prendre en charge 1/3 du prix du ticket au tarif 2019.

15. Convention pour le financement d'un ticket ducasse avec M. Francis Leleu

La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket au tarif 2019 et monsieur Francis Leleu, forain à prendre en charge 1/3 du prix du ticket au tarif 2019.

16. Convention pour le financement d'un ticket ducasse avec M. Rémi Souin

La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket au tarif 2019 et monsieur Rémi Souin, forain à prendre en charge 1/3 du prix du ticket au tarif 2019.

17. Convention pour le financement d'un ticket ducasse avec M. Mickaël Muller

La municipalité s'engage à prendre en charge 2/3 du prix du ticket au tarif 2019 et monsieur Mickaël Muller, forain à prendre en charge 1/3 du prix du ticket au tarif 2019.

18. Convention avec la Communauté urbaine de Dunkerque pour le transfert et le traitement des déchets

Suite à l'évolution des coûts et des prestations concernant le traitement des déchets, les tarifs sont les suivants :

- coût du transfert, transport, traitement des déchets verts au CVO : 10 € HT/tonne
- coût du transfert, transport, traitement des gravats : 12 € HT/tonne
- coût du transfert, transport, traitement des autres catégories déchets : 65 € HT/tonne
- mise à disposition d'une benne type ampliroll (dépose et reprise) : 173 € HT l'unité
- prestation de mini-déchèterie mobile événementielle (4h) : 700 € HT/prestation
- collecte d'encombrants en pied de collectif (4h) : 450 € HT/prestation
- traitement d'encombrants et de déchets résiduels : 30 € HT/tonne

ACTION SPORTIVE

19. Les Boucles Dunkerquoises 2019 - Convention de partenariat avec la société ArcelorMittal

Une convention est conclue avec la société ArcelorMittal partenaire de la manifestation les "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 8 000€

20. Les Boucles Dunkerquoises 2019 - Convention des partenariat 2019 avec la société "Suez Eau de France"

Une convention est conclue avec la société "Suez Eau de France" partenaire de la manifestation des "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 4 573€.

21. Les Boucles Dunkerquoises 2019 - Convention de partenariat avec la société "Liberty Aluminium Dunkerque"

Une convention est conclue avec la société "Liberty Aluminium Dunkerque" partenaire de la manifestation des "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 3 800€.

22. Les Boucles Dunkerquoises 2019 - Convention de partenariat conclue avec la société "Running Conseil"

Une convention est conclue avec la société "Running Conseil" partenaire de la manifestation les "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 1 055€.

23. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Stage en Nord Sébastien Bosquet

Une convention est conclue avec l'association Stage en Nord Sébastien Bosquet pour la mise à disposition du complexe du Grand Large en août 2019 selon planning, moyennant une participation financière de 1 377, 75€.

24. Modification de la grille de tarification de la fosse de plongée Loïc Leferme

Afin de permettre à des clubs ayant peu d'adhérents d'accéder à la fosse de plongée, il est proposé de mettre en place une grille tarifaire permettant de louer soit la fosse complète pour 15 personnes ou la demi fosse pour 7 personnes (voir document joint).

25. Apprentissage du patinage : Demande de fonds de concours à la CUD

L'apprentissage du patinage, initialement proposé dans l'ancienne patinoire aux écoles dunkerquoises, sera désormais élargi aux établissements scolaires de l'agglomération et s'inscrit dans le dispositif « accès aux écoliers aux équipements d'agglomération ». L'intégralité des coûts (location heure de glace et transport) sera prise en charge par les communes et les frais engagés seront remboursés par la Communauté urbaine sur la base de 85 € l'heure de glace.

26. Convention de mise à disposition conclue avec le collège Gaspard Malo

Une convention est conclue avec le collège Gaspard Malo pour la mise à disposition de salles municipales en faveur des collégiens de cet établissement pour l'année 2018/2019, moyennant une participation financière de 19 023 € correspondant aux 1585H15 d'occupation.

27. Convention de mise à disposition conclue avec le collège Arthur Van Hecke

Une convention est conclue avec le collège Arthur Van Hecke pour la mise à disposition de salles municipales en faveur des collégiens de cet établissement pour l'année scolaire 2018/2019, moyennant une participation de 10 917 € correspondant aux 909H45 d'occupation.

28. Convention de mise à disposition conclue avec le collège Paul Machy

Une convention est conclue avec le collège Paul Machy pour la mise à disposition de salles municipales en faveur des collégiens de cet établissement pour l'année scolaire 2018/2019 moyennant une participation financière estimée à un montant de 16 689 € correspondant aux 1390H45 d'occupation.

29. Convention de mise à disposition conclue avec le collège Jean Zay

Une convention est conclue avec le collège Jean Zay pour la mise à disposition de salles municipales en faveur des collégiens de cet établissement pour l'année scolaire 2018/2019 moyennant une participation financière estimée à un montant de 11 340 € correspondant aux 945 heures d'occupation.

30. Convention de mise à disposition conclue avec le collège Lucie Aubrac

Une convention est conclue avec le collège Lucie Aubrac pour la mise à disposition de salles municipales en faveur des collégiens de cet établissement pour l'année scolaire 2018/2019 moyennant une participation financière estimée à un montant de 5 898 € correspondant aux 491H30 d'occupation.

31. Convention de mise à disposition conclue avec le collège Amis Institution Notre Dame des Dunes

Une convention est conclue avec le collège Amis Institution Notre Dame des Dunes pour la mise à disposition de salles municipales en faveur des collégiens de cet établissement pour l'année scolaire 2018/2019, moyennant une participation de 4 704 € correspondant aux 392 heures d'occupation.

ACTION CULTURELLE**32. Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC dans le cadre des travaux d'aménagement de la bibliothèque de Dunkerque secteur Petite-Synthe.**

La Ville de Dunkerque a entrepris un projet de mutualisation en un même lieu, des services d'une bibliothèque de quartier et ceux de l'association Entreprendre Ensemble Dunkerque (EEDK). Le budget prévisionnel concernant la partie aménagement est de 179 722 €. La subvention sollicitée auprès de la DRAC est de 51 041 €, soit 40 % du montant ouvrant droit à subvention.

33. Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'équipement en mobilier de la bibliothèque de Dunkerque secteur Petite-Synthe.

La Ville de Dunkerque a entrepris un projet de mutualisation en un même lieu, des services d'une bibliothèque de quartier et ceux de l'association entreprendre Ensemble Dunkerque (EEDK). Le budget prévisionnel concernant la partie mobilier est de 6 558 €. La subvention sollicitée auprès de la DRAC est de 2 158 €, soit 40 % du montant ouvrant droit à subvention.

34. Convention de prêt d'œuvres du fonds départemental d'art contemporain du département de la Seine Saint-Denis

Une convention de prêt d'œuvres est conclue avec le département de la Seine Saint-Denis afin de définir les modalités et conditions de prêt dans le cadre de l'exposition "Cosmos, silence on tourne !" au LAAC de

Dunkerque du 16 novembre 2019 au 15 mars 2020.

35. Saison du conservatoire - Spectacle du 28 septembre 2019

L'association « le quadrille des homards » organise une représentation du spectacle de Sarah Nouveau, « c'est-à-dire », pour un montant de 1 586 € le 28 septembre 2019 à l'auditorium Bizet.

36. Journées du patrimoine - Organisation d'un concert

Un contrat est conclu avec le groupe Muzzix est conclu pour l'organisation d'un concert le 22 septembre 2019 au LAAC, pour un montant de 2 412 €.

37. Projet "Jonathan Livingston le goéland" - Arrangements musicaux

L'association « si ceci se sait » organise les arrangements du film « Jonathan Livingston le Goéland », réalisés par monsieur Axel Nouveau, pour un montant de 2 000 € dans le cadre de la représentation du 15 octobre 2019 à l'auditorium Bizet.

38. Projet "Jonathan Livingston le goéland"- Ciné-concerts

L'association « si ceci se sait », organise deux ciné-concerts à destination des écoles du Dunkerquois et du tout public le 15 octobre 2019 à l'auditorium Bizet pour un montant de 855 €.

39. Résidence de monsieur Eddie Ladoire - Ateliers

La société Unendliche Studio organise les interventions de monsieur Eddie Ladoire pour l'animation d'ateliers à destination des professeurs et élèves du conservatoire pour un montant de 3 495 €.

40. Résidence de monsieur Eddie Ladoire - Commande d'œuvre musicale

Dans le cadre de la résidence de monsieur Eddie Ladoire, la société Unendliche Studio organise l'interprétation une œuvre musicale intitulée « intimité #10 – Dunkerque » le 18 Mars 2020 à la Chapelle Notre-Dame des Dunes pour un montant de 3 300 €.

41. Projet Européen Europe In C

Dans le cadre du projet intitulé Europe In C, « plateforme collaborative et musicale pour jeunes musiciens », une rencontre est prévue à Marseille du 27 octobre au 3 novembre 2019. Le conservatoire prend en charge les frais de transport et d'hébergement et les frais de repas de 10 élèves du conservatoire pour un montant de 2 400 €.

42. Partenariat Téléràma

Dans le cadre du partenariat avec la revue Téléràma, il est proposé d'offrir une entrée gratuite au LAAC pour une entrée achetée à tout porteur d'un pass Téléràma du 16 novembre au 31 décembre 2019. En contrepartie, Téléràma offre une couverture médiatique nationale pour l'exposition Cosmos, Silence on tourne !

43. Contrat d'artiste pour l'exposition " Chronique d'une femme mariée".

Dans le cadre de la prochaine exposition dans le cabinet d'arts graphiques du LAAC, "Chronique d'une femme mariée" en janvier 2020, un contrat tripartite est conclu entre la Ville de Dunkerque, le Casino – Groupe Tranchant et l'artiste Michèle Katz. L'artiste met à disposition du LAAC ses propres œuvres, en contrepartie le casino lui verse la somme de 1 700 €.

44. Contrat de diffusion des épisodes télévisés "Les Shadoks" dans le cadre de l'exposition "Cosmos, silence on tourne !" au LAAC

Un contrat est conclu avec Aaa production pour la diffusion des quatre premiers épisodes télévisés saison 1 « Les Shadoks » pour un montant de 480 € TTC.

45. Vente des catalogues "Passeurs de mots"

180 exemplaires de chacun des trois catalogues Passeurs de mots : « Les Pleureuses », « La Tempérance » et « Sans titre » sont mis en vente à la boutique du LAAC au prix de 15 € chacun à compter du 11 octobre 2019.

46. Vente de la bande dessinée "Sophie et les mystères de la momie dorée"

A l'occasion des journées européennes du patrimoine, au cours desquelles la momie dorée sera présentée au public avant son dépôt temporaire au musée de Boulogne sur mer, il est procédé à la vente de 100 exemplaires de la bande dessinée " Sophie et les mystères de la momie dorée" à la boutique du LAAC au prix unitaire de 9,90 € TTC.

47. "Osez le Musée" le 12 octobre au LAAC - Contrat pour une prestation

Un contrat de prestation est conclu avec la compagnie "La femme et l'homme debout" pour une performance participative pour un montant de 720 €.

48. "Osez le musée" le 12 octobre 2019 - Accès au LAAC

Dans le cadre de la journée « Osez le musée », l'accès au LAAC est gratuit le 12 octobre 2019.

49. Instauration de la gratuité au LAAC le 5 octobre 2019

La direction des musées organise les 5 et 6 octobre 2019 le "week-end" des familles afin d'inciter les enfants à venir au LAAC avec leurs parents ou grands-parents pour leur faire découvrir les jeux mis à leur disposition. Tout adulte venant avec au moins 1 enfant bénéficie de la gratuité le 5 octobre 2019.

50. Convention d'occupation du LAAC

Une convention est conclue avec madame Delphine Henry, autoentrepreneur, afin d'organiser des séances de méditation au LAAC, à raison d'une séance de 2h30 par semaine pendant 8 semaines à compter du 2 octobre 2019, à titre gratuit.

51. Conventions d'occupation du LAAC

Des conventions sont conclues avec : l'entreprise Eridium, mécène de Gigantisme, pour organiser une soirée au LAAC le 10 octobre 2019 à titre gratuit et le club d'entreprise Loby scieries pour organiser une soirée au LAAC le 17 octobre 2019 pour un montant de 1 500 €.

52. Conventions d'occupation du LAAC

Des conventions de mise à disposition des espaces du LAAC sont conclues avec le CEREMA pour un colloque le 1er octobre 2019 pour un montant de 300 € et avec l'association Entreprendre Ensemble pour un séminaire les 09 et 10 octobre 2019 pour un montant de 400 €.

53. Conventions de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien

Huit conventions de mise à disposition temporaire du LaboratoireDanse Méridien sont conclues avec les associations suivantes : Compagnie MM, Just'1Kiff, K'Danses, 1'Provist, Shut Up Danse, Evi'Danse, Odéa Amcala et Culture Breakdance.

PROPRIETES COMMUNALES**54. Appartement n°3 sis 72 rue Zamenhof - Avenant n°10 conclu avec madame Valérie Weus**

L'avenant n°10 a pour objet le renouvellement de la location de l'appartement n°3 de l'immeuble sis 72 rue Zamenhof pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2019.

55. Convention de mise à disposition conclue avec la Communauté urbaine de Dunkerque

Une convention est conclue avec la Communauté urbaine de Dunkerque pour la mise à disposition du site dénommé "Le Fort Vallières", à titre gratuit, à compter du 1er avril 2019, dans l'attente de l'acquisition effective des lieux par la CUD.

56. Convention conclue avec l'association Dynamo

Une convention est conclue avec l'association Dynamo pour la mise à disposition du bâtiment dénommé SIAERD sis 25 rue Faulconnier dans le cadre du tournage d'un court métrage « Entrez sans frapper » du 8 au 14 octobre 2019, à titre gratuit.

57. Convention d'occupation conclue avec le Club Tir Pistolier Nord

Une convention est conclue avec le Club Tir Pistolier Nord pour la mise à disposition d'un terrain et d'une courtine situés au Fort de Petite-Synthe, pour la durée d'une année à compter du 1er octobre 2019, moyennant une redevance annuelle de 1 000 €.

58. Convention conclue avec l'Association Dunkerquoise Retraite Active (ADRA)

Une convention est conclue avec l'Association Dunkerquoise Retraite Active (ADRA) pour la mise à disposition de locaux de l'école Kléber à compter du 26 août 2019 jusqu'au 28 février 2020, à titre gratuit.

59. Convention conclue avec madame Giraud

Une convention est conclue avec madame Giraud pour la location de l'emplacement de parking n°37 situé au sous-sol de la résidence « Le Dyck », pour la durée d'une année à compter du 11 septembre 2019, moyennant un loyer trimestriel de 75 €.

60. Rond-point des Parapluies - Convention avec le Département du Nord

Une convention est conclue entre le Département du Nord et la ville de Dunkerque. Elle a pour objet, d'une part, de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et, d'autre part, de définir les modalités techniques et administratives.

Elle précise également les obligations de la Ville en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties.

61. Avenant n°2 à la convention conclue avec l'association "Entreprendre Ensemble"

L'avenant n°2 a pour objet de prolonger la mise à disposition de l'ancienne gare de Rosendaël sise place Jeanne Hachette, au profit de l'association "Entreprendre Ensemble", pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2019, à titre gratuit.

62. Avenant n°2 à la convention conclue avec la Production Kwaï

L'avenant n°2 a pour objet de prolonger la mise à disposition de locaux de l'ex-école Jacquard au profit de la Production Kwaï, pour la durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2019, à titre gratuit.

63. Avenant n°3 à la convention conclue avec l'association carnavalesque "Les P'tits Louis"

L'avenant n°3 a pour objet de prolonger la location des locaux du bâtiment B de l'école des Glacis sise 8 rue Godefroy d'Estrades au profit de l'association carnavalesque "Les P'tits Louis", pour la durée d'une année à compter du 1er novembre 2019.

64. Avenant n°6 à la convention conclue avec le Para Groupe Jean Bart de Dunkerque

L'avenant n°7 a pour objet de prolonger la location de la salle 106 de l'ex-école Brossolette au profit du Para Groupe Jean Bart de Dunkerque, pour la durée d'une année à compter du 1er janvier 2019.

FINANCES**65. Remboursement d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Suite au départ en retraite du concierge de la maison de quartier du Méridien, le logement occupé au titre de nécessité de service a été libéré à la date du 1er mars 2019. Ainsi, il convient de procéder au remboursement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, au prorata temporis de l'occupation par ce dernier. La Ville lui rembourse la somme de 300,80 € soit 361€ montant de l'imposition 2019 proratisé à 10/12 (du 1er mars 2019 au 31 décembre 2019).

66. Décision modificative régie de recettes "Sport Pass"

La régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription dans les écoles de sports (cartes sport pass) est installée à la direction des Sports. Les moyens de paiement sont actualisés : ajout de PAYFiP

67. Décision modificative régie recettes "Musées"

La régie est installée au musée du LAAC. Elle encaisse les produits suivant : Droits d'entrées ; Ventes de produits à la boutique ; Visites accompagnées et Réservations d'espaces. Les moyens de paiement sont actualisés : ajout de PAYFiP.

68. Décision modificative régie Enfance: cantine scolaire, périscolaire et colonies de vacances

La régie de recette est installée à la direction de l'Enfance, 38 quai des Hollandais. Elle est complétée par 3 sous régies pour chacune d'entre elles, le montant maximum d'encaisse est fixé à 3 000 €. Les moyens de paiement sont actualisés : ajout de PAYFiP.

69. Décision modificative régie recettes "Braderie-brocante Malo"

Une régie de recettes installée en Mairie de Malo-les-Bains est instituée pour l'encaissement des droits de place pour la braderie-brocante du 14 juillet et la braderie-brocante nocturne : Nuit de Malo. Les moyens de paiement sont actualisés : ajout de PAYFiP.

70. Décision modificative régie de recettes "Marchés et Braderie du 15 août"

La régie « Marchés-Braderie de Dunkerque » est installée place Charles Valentin (Hôtel de ville). Elle encaisse les produits suivant : Droits de place pour les marchés de la ville de Dunkerque et Braderie du 15 août. Les moyens de paiement sont actualisés : ajout de PAYFiP.

71. Décision modificative de la régie de recettes "Cimetières"

La régie de recettes pour l'encaissement des divers droits dans les cimetières est située route de Steendam et est complétée de quatre sous régies : Maire de quartier de Malo-les-Bains, Mairie de quartier de Rosendael, Mairie de quartier de Petite-Synthe et Mairie de Mardyck.

La régie encaisse les produits suivants : Concessions, Opérations funéraires : ouverture et fermeture de concession et Concession de case au columbarium.

72. Décision modificative de la régie de recettes Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique (CMAD) en régie mixte

Il convient de modifier l'acte de création afin de transformer la régie de recettes CMAD en régie mixte. La régie principale est installée campus de l'esplanade.

73. Décision modificative - régie de recettes "Piscines de Dunkerque"

Il convient d'ajouter à la régie les recettes relatives à la remise d'un brevet de plongée ainsi que les moyens de paiement.

74. Décision modification régie recettes "Domanialité Publique"

Il convient d'ajouter à la régie les recettes liées à l'aire de camping-car (avitaillement eau et électricité) ainsi que des moyens de paiement.

ADMINISTRATION GENERALE**75. Tarification pour l'avitaillement des camping-cars**

La ville de Dunkerque met à disposition des camping-caristes une borne d'avitaillement en eau et électricité installée sur l'aire de camping-cars aménagée rue des Chantiers de France (dite de la Maison de l'emploi).

Le tarif est le suivant :

- eau : 2 € pour 100 litres

- électricité : 2 € pour 1 heure

Le paiement se fera uniquement par carte bleue. Le paiement en espèce reste possible pour les usagers au camping municipal de la Licorne.

76. Protection fonctionnelle

La protection fonctionnelle est accordée à un agent municipal victime de menaces de mort, outrage, violence volontaire le 5 novembre 2019.

M. le maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoir du maire, y-a-t-il des observations ? Pas d'observation ?

J'ai reçu une question orale et deux projets de motion de M. Eymery représenté donc aujourd'hui par M. Nave. M. Nave vous avez la parole pour poser votre question orale qui concerne les mesures adoptées dans le cadre de l'école de la Confiance. M. Nave vous avez la parole.

M. Nave :

Oui, merci M. le Maire. Le Ministère de l'Education Nationale a souhaité mettre en place « l'école de la Confiance » et par amendement déposé par M. Ciotti et adopté à l'Assemblée Nationale le 12 février 2019, il a été convenu que dans toutes les écoles de France, dans toutes les classes de France, le drapeau français et la marseillaise devaient être installées. La question est simple, nous nous interrogeons sur la mise en place de cette mesure à Dunkerque. On sait qu'un certain nombre de voix se sont élevées contre cette mesure, qu'il y a eu un certain nombre d'opposition au sein des établissements, mais voilà c'est une obligation. Donc, est-ce que la ville de Dunkerque s'est conformée à cette obligation ?

M. le maire :

M. Pannequin.

M. Pannequin :

Oui, en fait, c'est l'Education Nationale puisque c'est quelque chose qui se déroule sur le temps scolaire

dans les classes. Alors, les directeurs d'école peuvent commander le drapeau tricolore, les paroles de la Marseillaise sur un site qui leur est dédié. C'est gratuit, il n'y a aucune dépense faite par l'école pour acquérir ce budget. Donc, c'est chaque directeur d'école, chaque directrice d'école qui est à même de faire la commande du drapeau, enfin c'est un fac-similé du drapeau et des paroles de la Marseillaise et théoriquement je crois que ça devrait arriver d'ici les vacances de Noël. Voilà.

M. le maire :

Merci M. Pannequin. M. Eymery a par ailleurs déposé deux projets de motion. Vous les avez tous les deux sur vos tables. Ils sont ici. Le premier d'entre eux vise à interdire les cartouches de protoxyde d'azote à la vente sur le territoire communal. Alors, je dois dire que c'est un projet de motion inutile puisque le Sénat a adopté hier, en première lecture et à l'unanimité la proposition de loi visant à interdire la vente de cartouches de protoxyde d'azote aux mineurs sur l'ensemble du territoire national, y compris sur Internet, cela sous peine d'une amende de 3 750 €. Cette loi prévoit en outre l'obligation d'inscrire un message sur la dangerosité du produit sur les emballages et de la prévention dans les écoles. Donc, le projet vous le retirez ? Vous le retirez. Vous voulez dire un mot ? Dites un mot M. Nave.

M. Nave :

Oui, merci M. le Maire. Oui, donc effectivement suite à votre intervention, nous allons retirer ce vœu déposé par le groupe Défi-Dunkerquois, nous vous l'avons envoyé au dernier conseil municipal d'octobre. Un certain nombre de maires ont pris justement des mesures en attendant qu'il y ait une loi sur ce dispositif. Elle est mise en place hier, donc après le fait qu'on l'ait déposé, donc on le retire.

M. le maire :

Je dis une chose M. Nave. D'une manière générale, vous savez en fait, on avait convenu avec la Police Nationale d'éviter de trop parler de ce sujet, pour en faire trop de publicité. C'était la position qu'on avait adoptée parce qu'on savait que le Parlement aller délibérer dessus et donc en l'évoquant comme ça en conseil on ne fait que nourrir et d'ailleurs j'aimerais bien que la presse n'en parle pas trop, parce que ça ne fait que nourrir le tabou et plus c'est interdit, plus les jeunes ont envie de s'en saisir. Donc, le choix qui avait été fait avec la Police Nationale en concertation là-dessus, c'était d'essayer d'en parler le moins possible, on savait que le Parlement aller prendre cette délibération. Donc, si vous avez une interrogation là-dessus, vous pouvez aussi m'écrire, je vous répondrai. Ça évite, je vous dirais que, si, si je vous réponds toujours par écrit, tout à l'heure, vous demandiez des documents, ils sont partis par écrit. Il n'y a pas de souci là-dessus. Mais, systématiquement le mettre en conseil, ben voilà, on se retrouve avec une situation qui n'a pas de sens.

Le deuxième, c'est un peu le même genre finalement. Le second projet de motion porte sur le harcèlement scolaire. Vous proposez des actions qui sont, soit des intrusions inappropriées dans le champ de l'Education Nationale avec au passage un soupçon de mise en cause de la capacité de discernement des chefs d'établissements, soit des choses qui existent déjà. Sachez cher collègue, que sur le terrain tous les acteurs concernés à commencer par les instituteurs et les chefs d'établissements sont mobilisés, sont au travail.

Le Ministère de l'Education Nationale a mis en œuvre à la rentrée, dix nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement scolaire parmi lesquelles un plan de formation spécifique des personnels et un programme anti-harcèlement diffusé dans chaque établissement. Un réseau départemental d'intervention a été mis en place pour venir en soutien des établissements sur cette question. Des campagnes de sensibilisation sont menées, la dernière journée nationale de sensibilisation a été organisée le 7 novembre.

En ce qui concerne l'usage des réseaux sociaux que vous évoquez également, sachez que durant ce mandat la Police Municipale en lien avec la Police Nationale a déjà engagé une action pédagogique spécifique dans les écoles de Dunkerque.

Enfin, je souligne qu'à travers les moyens humains que la ville déploie quotidiennement : agents spécialisés des écoles maternelles et personnels d'encadrement des temps périscolaires et de la cantine notamment, nous prenons toute notre part à la mise en place d'un environnement le plus apaisé possible pour les enfants des écoles maternelles et primaires. Le travail est donc engagé sur cette question et le projet de motion n'apporte rien, soit une mise en cause des personnes, si, si, il y a une phrase qui est hyper ambiguë et ça c'est hors de question que je valide ça et deuxièmement, deuxièmement des choses qui existent déjà. Donc, est ce que vous le retirez ? M. Nave ? Donnez la parole à M. Nave.

M. Nave :

Oui, merci M. le Maire. Regretter que vous répondiez à la motion avant que je puisse la présenter.

M. le maire :

Personne n'a demandé à ce que vous la présentiez. Je vous donne le micro parce que je suis démocrate, on n'a pas besoin de votre avis.

M. Nave :

Il faut l'être jusqu'au bout, parce que quand vous déposez une motion, vous la présentez, et après on débat, l'inverse peut être vrai aussi, quand on dépose une motion on débat. Oui, on va maintenir cette motion,

tout simplement parce qu'on a une vraie remontée du terrain. Il y a plusieurs parents qui nous informent que leurs enfants étaient victimes de harcèlement scolaire et qu'aujourd'hui un certain nombre, et je vois la phrase qui vous embête, un certain nombre de chefs d'établissements ne prennent pas les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre ce harcèlement scolaire. Ce n'est pas un reproche, c'est juste un constat. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de chefs d'établissements qui pour protéger leur carrière ne signalent pas tous les faits de harcèlement au détriment de l'enfant. C'est juste un constat et donc, nous voilà, on dépose cette motion parce que malheureusement de plus en plus d'enfants aujourd'hui mettent fin à leur jour, se scarifient, s'immolent, c'est très grave, c'est très inquiétant. Ce sont toutes les familles qui sont touchées, c'est bien sûr tous les enfants qui se côtoient qui sont touchés, et donc nous pensons voilà qu'il n'y a pas assez de mesures efficaces mises en place pour protéger les enfants du harcèlement scolaire et que nous devons aller beaucoup plus loin. C'était l'objectif de cette motion.

M. le maire :

Qui souhaite l'adopter ce projet de motion ? Adrien Nave, Philippe Eymery

Très bien, le projet de motion est donc rejeté.

Avant de lever la séance et donc de clore la mandature municipale, je voudrais chaleureusement remercier chacune et chacun d'entre vous pour la qualité du travail que nous avons fourni ensemble durant ces 6 années. C'est quand même avec une petite émotion quand on regarde finalement il y a 6 ans, le premier conseil, il y avait beaucoup d'émotion, il y en a encore aujourd'hui au moment finalement de ce dernier conseil, dernier conseil municipal, il nous reste un conseil communautaire et je veux bien entendu avoir une pensée d'abord pour les agents municipaux.

Tout à l'heure, je parlais de Paul, mais il n'y a pas que Paul Janssen, tous les agents municipaux qui rendent compte, qui retranscrivent, parfois d'ailleurs beaucoup de travail pour très peu de temps pour pouvoir avancer. Merci chaleureusement à eux puisqu'ils ont fait un formidable travail.

Egalement aux journalistes toujours présents à chaque fois pour rendre compte de nos débats. La démocratie c'est vous aussi et vous la faites vivre au quotidien. Merci à vous, merci de votre engagement, merci parfois de nous écouter longuement. On a eu un conseil communautaire je crois, on a passé les une heure du matin. Voilà vous étiez toujours là, donc merci pour votre mobilisation, vous permettez aux dunkerquoises et dunkerquois d'avoir effectivement la retransmission de ce qui s'y passe.

Et enfin, à vous toutes et tous, chers collègues avec qui j'ai vraiment eu beaucoup de plaisir à échanger durant ces conseils. Merci pour la sérénité, la qualité des échanges. Nous avons eu, je crois un conseil municipal exemplaire, de très bonne tenue et donc vraiment un grand coup de chapeau. Je ne veux pas faire de distinguo majorité ou opposition, bien entendu, mes remerciements s'adressent à vous toutes et tous et la démocratie puisqu'on en parlait tout à l'heure de démocratie, c'est avant tout un état d'esprit, celui de l'écoute, celui du respect, du partage des idées et je pense que ça a été le cas ici et je tenais vraiment à vous remercier, à vous remercier également pour votre confiance qui a duré durant ces 6 années et qui m'a toujours touché. Je tenais à vous en remercier chaleureusement, donc un seul mot, un seul mot : « merci, merci, merci » pour les dunkerquoises et les dunkerquois de l'exemplarité des débats qu'on a eus. Voilà bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20H00.